ISSN 1810-0716

8

FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES







directives

GUIDE DE BONNES PRATIQUES EN PRODUCTION LAITIÈRE

Photos de couverture:

Gauche et centre: ©FIL
Droite: ©FAO/Alberto Conti

8

FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES
directives

GUIDE DE BONNES PRATIQUES EN PRODUCTION LAITIÈRE

Publié par
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
et
LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU LAIT
Rome, 2012

La première édition de ce guide a été publiée par L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Fédération Internationale du Lait (FIL) comme *Guide de bonnes pratiques en élevage laitier*, 2004.
Elle est disponible aux adresses suivantes:
www.fao.org/docrep/008/y5224f/Y5224f00.htm et ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/y5224f/y5224f00.pdf

Titre de l'édition originale anglaise: *Guide to good dairy farming practice*, 2011

Citation recommandé
FAO et FIL. 2012. *Guide de bonne pratiques en production laitière*. FAO Production et santé animales – directives no 8. Rome.

ISBN 978-92-5-206957-7

Table des matières

Préface

Les systèmes d'élevage laitier, à travers le monde, doivent pouvoir allier la rentabilité avec la protection de la santé humaine et de la santé animale ; le respect du bien-être de l'animal et de l'environnement. Les éleveurs et les producteurs laitiers sont les premiers acteurs de la filière. Ils doivent pouvoir retirer de leurs produits une valeur ajoutée tout en ayant des méthodes de production qui satisfassent aux demandes des transformateurs et des consommateurs.

Ce guide propose aux producteurs laitiers une méthode proactive qui pourra les aider à atteindre ces objectifs sur leur exploitation.

Ce Guide de bonnes pratiques en production laitière est rédigé dans un format pratique. Il est destiné à tout producteur laitier quelle que soit l'espèce animale qu'il exploite. Il met l'accent sur la relation entre la sécurité du consommateur et la bonne gestion économique, sociale et environnementale de la ferme. Il fournit des conseils en matière de production et de commercialisation de lait et de produits laitiers sains et de qualité.

Ce guide décrit plusieurs pratiques individuelles qui contribuent aux bonnes pratiques en élevage laitier. Il couvre les éléments clés que sont la santé animale, l'hygiène de la traite, l'alimentation, le bien-être de l'animal ainsi que la gestion environnementale et socio-économique.

Ces pratiques sont tirées des indications sur les bonnes pratiques et les démarches d'assurance de la qualité en usage dans le monde. Les pratiques individuelles sont donc adaptées aux régions de production laitière. Elles n'ont pas de caractère réglementaire d'application obligatoire et les lecteurs sont invités à choisir et à mettre en œuvre les conseils qui s'appliquent à leur situation.

Le but de ce guide est donc de fournir aux producteurs et aux pays producteurs un authentique cadre pour l'élaboration d'un projet global d'assurance de la qualité en production laitière qui prendra en compte les particularités locales.

OBJECTIF

Élaborer un Guide de bonnes pratiques en production laitière qui soit pratique, axé sur la ferme et applicable dans le monde entier. Il doit englober les aspects clés de la gestion d'une ferme laitière : la santé animale, l'hygiène de la traite, l'alimentation animale, le bien-être animal, la gestion environnementale et socio-économique.

Helen Dornom
Présidente
Groupe de travail FIL/FAO du
Comité permanent de la FIL
sur la gestion de la ferme

Berhe G. Tekola
Directeur
Division de la production et de la santé animales
Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Remerciements

Ce nouveau guide est une mise à jour de la première édition du Guide sur les bonnes pratiques en élevage laitier publié par le Groupe de travail FIL/FAO en 2004.

Le groupe de projet FIL/FAI du Comité permanent de la FIL sur la gestion de la ferme comprenait les experts suivants: Helen Dornom (AU) - Président, Réjean Bouchard (CA), Jude Capper (US), J Eric Hillerton (NZ), David Homer (GB), Eirini Fragkiadaki (GR), Jamie Jonker (US), Cheryl McCrindle (ZA), Natacha Marie (FR), Marcin Preidl (DE), M U Siddiqui (IN), Olaf Thieme (FAO) et Yong-Suk Son (KR). Les experts suivants de la FIL ont appuyé par leurs contributions les travaux du groupe: Elizabeth Berry (GB), Olivier Cerf (FR), Robin Condron (AU), Elisabeth Erlacher-Vindel (OIE), Ham Junsang (KR), Mohan Namjoshi (IN), Daniel Scholl (CA), Joerg Seifert (FIL), Rafal Artur Stachura (PL) et Vincent Turner (ZA).

Nous remercions tout particulièrement Helen Dornom (AU) qui, avec le concours de Robert Greenall (AU), a rassemblé les informations pour obtenir un document cohérent. Nos remerciements vont aussi à Pierre Doyle de FIL-IDF Canada et à Thierry Geslain de FIL-France pour la traduction du document du texte en français et à Pedro Valentin-Gamazo de FIL Espagne pour la traduction du texte en espagnol. La division de la production et de la santé animales de la FAO a coordonné la traduction du texte dans les autres langues de travail officielles de la FAO, de même que la publication du Guide.

Introduction

LA BASE DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES (BPA)

Pour un producteur laitier, les bonnes pratiques agricoles consistent à adopter à la ferme les bonnes pratiques collectivement dénommées «bonnes pratiques en production laitière».

Celles-ci permettent d'assurer la mise sur le marché de lait et de produits laitiers sains qui conviennent à l'utilisation prévue tout en veillant à la viabilité de l'exploitation laitière sur le plan économique, social et environnemental. Celles-ci permettent d'assurer la mise sur le marché de lait et de produits laitiers sains qui conviennent à l'utilisation prévue tout en veillant à la viabilité de l'exploitation laitière sur le plan économique, social et environnemental.

Avant tout, les producteurs laitiers s'investissent dans la production d'aliments destinés à la consommation humaine ; ils doivent donc être sûrs de la salubrité* et de la qualité du lait qu'ils produisent. Les bonnes pratiques en production laitière sont à la base d'une production qui répond aux attentes les plus élevées de l'industrie alimentaire et des consommateurs.

La référence internationale en matière de qualité et de salubrité du lait et des produits laitiers est le Code d'usages international recommandé dans le Codex- Principes généraux de l'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969. Rév.4.2003)[1] et le Code d'usage en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers (CAC/RCP 57-2004)[2]. Ce guide s'inspire des principes relatifs à la production de lait à la ferme que l'on retrouve dans ces documents. Il reconnait que les producteurs laitiers sont un maillon essentiel de la filière laitière et que tous ses acteurs-producteurs laitiers, fournisseurs des producteurs laitiers, transporteurs de lait, fabricants de produits laitiers et d'aliments, distributeurs, détaillants et consommateurs devraient faire partie d'un système intégré de gestion de l'assurance qualité. Les producteurs laitiers y contribuent en mettant en œuvre des bonnes pratiques en production laitière à la ferme.

Les bonnes pratiques en production laitière permettent d'assurer que le lait est produit par des animaux en bonne santé, et de façon pérenne et responsable du point de vue du bien-être des animaux et des retombées sociales, économiques et environnementales. La mise en œuvre de bonnes pratiques en production laitière est donc une façon judicieuse pour l'exploitation agricole de gérer les risques à court et à long terme. Ce guide encourage les producteurs laitiers à adopter des mesures proactives et préventives au lieu de réagir aux problèmes qui peuvent survenir.

En bref, ce guide détaille, à l'intention des producteurs laitiers, les bonnes pratiques agricoles (BPA) qui sous-tendent la production de produits laitiers sains et de qualité de façon durable et qui sont garantes de l'avenir de la production laitière à l'échelle locale, nationale et internationale.

---

*A noter que l'utilisation des termes «salubrité des aliments» correspond aux termes «sécurité sanitaire des aliments en France.

[1] Code d'usage international recommandé du Codex – Principes généraux de l'hygiène alimentaire, CAC/RCP 1 – 1969. Disponible sur www.codexalimentarius.net

[2] Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers, CAC/RCP 57 - 2004. Disponible sur www.codexalimentarius.net

À PROPOS DE CE GUIDE

Bon nombre d'entreprises/coopératives laitières et de pays ont introduit des programmes de salubrité des aliments et d'assurance qualité à la ferme en vue d'assurer la salubrité et la qualité des produits laitiers.

Ce document est un guide pour les producteurs concernant les pratiques applicables aux divers systèmes de production laitière en usage à travers le monde. L'approche utilisée dans ce guide est la suivante:

- souligner les aspects qui doivent être gérés de façon proactive à la ferme;
- pour chacun de ces aspects, identifier les objectifs à atteindre;
- identifier les bonnes pratiques qui ciblent les points critiques;
- fournir des exemples de mesures de contrôle qui peuvent être mises en œuvre pour atteindre les objectifs.

Ce guide est conçu comme ressource utilisable par les producteurs laitiers et adaptables selon les particularités de leur système de production. Il met l'accent sur les résultats souhaités au lieu de prescrire des mesures ou des actions spécifiques. Ce guide n'a pas de statut légal et ne remplace pas les exigences nationales ou internationales.

OBJECTIF ET PORTÉE

L'objectif principal des bonnes pratiques en production laitière consiste à produire du lait sain et de qualité avec des animaux en bonne santé en s'appuyant sur des mesures de gestion qui sont durables tant sur le plan du bien-être animal que du point de vue social, économique et environnemental.

Pour atteindre cet objectif, les éleveurs et les producteurs laitiers doivent appliquer de bonnes pratiques agricoles dans les domaines suivants:

- la santé animale;
- l'hygiène de la traite;
- l'alimentation et l'abreuvement;
- le bien-être animal;
- l'environnement;
- la gestion socio-économique.

Ce guide présente une liste des bonnes pratiques en production laitière dans chacun de ces domaines et propose des mesures qui peuvent être mises en œuvre pour atteindre les résultats souhaités.

AUTRES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Le guide renvoie régulièrement à des références tirées des publications du Codex Alimentarius (CODEX) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Fédération Internationale du Lait (FIL), de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), de l'Initiative pour une Agriculture Durable (Sustainable Agriculture Initiative: SAI) ainsi que des programmes d'assurance qualité mise en œuvre dans plusieurs pays.

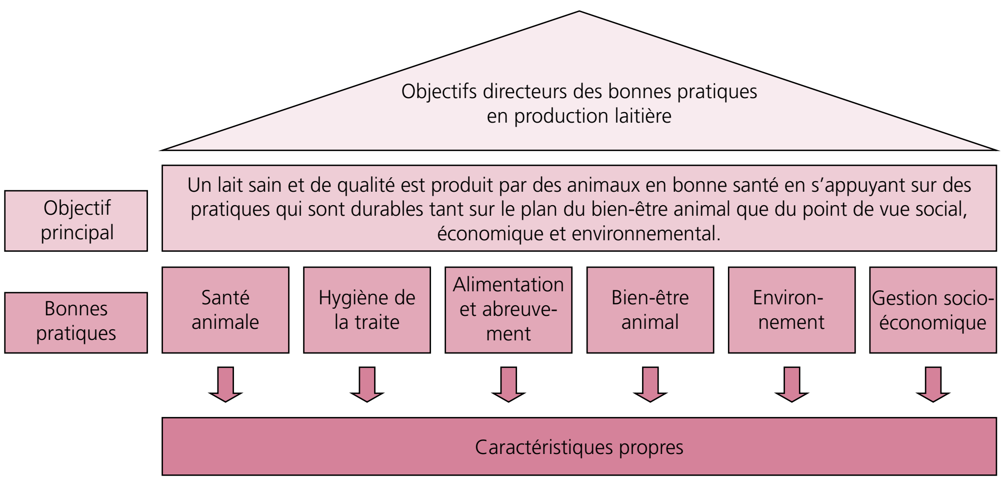
Plus spécifiquement, l'élaboration de mesures qui touchent les bonnes pratiques en production laitière (ou les programmes d'assurance qualité à la ferme) concernant des exploitations, des entreprises ou des pays en particulier s'est inspirée des documents suivants:

- Codex Alimentarius: Textes fondamentaux sur l'hygiène alimentaire (4e édition)[3].
- Codex Alimentarius: Code d'usage international recommandé du Codex – Principes généraux de l'hygiène alimentaire CAC/RCP 1 – 1969[3].
- Codex Alimentarius: Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers CAC/RCP 57 - 2004[3].
- Codex Alimentarius: Code d'usages pour une bonne alimentation animale CAC/RCP 54-2004[3].
- FAO: Systèmes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments – guide de formation sur l'hygiène alimentaire et le système d'analyse des risques – point critiques pour leur maîtrise (HACCP) (1998)[4].
- OIE: Code sanitaire pour les animaux terrestres[5].
- SAI Platform: Principles and Practices for Sustainable Dairy farming (2009)[6].

PRÉSENTATION DES DIRECTIVES

Les directives sont présentées sous deux formes:

1. Les bonnes pratiques en production laitière et les mesures recommandées correspondantes sont présentées sous forme de tableau pour chacun des domaines clés: la santé animale, l'hygiène de la traite, l'alimentation animale, le bien-être animal, la gestion environnementale et socio-économique.
2. Des fiches d'information distinctes fournissent plus de détails sur la mise en œuvre de chacune des bonnes pratiques en production laitière.



3 Disponible sur www.codexalimentarius.net
4 Disponible sur www.fao.org
5 Disponible sur www.oie.int
6 Disponible sur www.saiplatform.org

Bonnes pratiques en production laitière

1. SANTÉ ANIMALE

Les animaux produisant du lait doivent être en bonne santé et un programme efficace de suivi sanitaire devrait être appliqué.

Bonnes pratiques en production laitière	Exemples des mesures proposées pour mettre en œuvre une bonne pratique en production laitière	Objectifs des mesures
1.1 Établir un troupeau résistant à la maladie	1.1.1 Choisir des races et des animaux bien adaptés à l'environnement local et au système de production 1.1.2 Établir la taille du troupeau et le chargement en fonction des conditions locales et de la disponibilité des terres, des infrastructures, de l'alimentation et des autres intrants. 1.1.3 Faire vacciner tous les animaux suivant les recommandations des autorités responsables de la santé des animaux	Améliorer l'aptitude du troupeau à résister aux maladies et réduire le stress.
1.2 Empêcher l'introduction de maladies dans la ferme	1.2.1 Acheter uniquement des animaux dont le statut sanitaire (celui du troupeau et de l'animal) est connu, et contrôler leur introduction dans la ferme en les mettant en quarantaine si nécessaire 1.2.2 Veiller à ce que le transport d'animaux à l'extérieur ou à l'intérieur de la ferme n'introduise pas de maladie 1.2.3 Contrôler les risques provenant de terres adjacentes et de voisins, et se doter de barrières et des clôtures suffisantes 1.2.4 Si possible, limiter l'accès à la ferme aux personnes et aux animaux sauvages 1.2.5 Mettre en place un système de contrôle des animaux nuisibles 1.2.6 Utiliser du matériel et des équipements propres dont l'origine est connue	Veiller à la biosécurité sur l'exploitation. Maintenir les animaux en bonne santé Respecter les contrôles internationaux, nationaux et régionaux qui régissent le déplacement des animaux et les contrôles sanitaires
1.3 Mettre en place un programme efficace de gestion de la santé du troupeau	1.3.1 Utiliser un système d'identification permettant l'identification de chacun des animaux, de la naissance à la mort 1.3.2 Avoir des mesures de gestion de la santé du troupeau qui mettent l'accent sur la prévention, qui répondent aux besoins de la ferme et qui soient conformes aux exigences régionales et nationales 1.3.3 S'assurer régulièrement de l'absence de symptômes de maladie chez les animaux 1.3.4 Soigner rapidement les animaux malades avec un traitement approprié 1.3.5 Isoler les animaux malades 1.3.6 Séparer le lait provenant d'animaux malades ou sous subissant un traitement 1.3.7 Enregistrer les traitements et identifier les animaux traités de façon adéquate 1.3.8 Maîtriser les maladies animales susceptibles de nuire à la santé publique (zoonoses)	Détection précoce des maladies animales Empêcher la transmission des maladies entre les animaux sur l'exploitation. Veiller à la salubrité des aliments Assurer la traçabilité
1.4 Utiliser tous les produits chimiques et les médicaments vétérinaires conformément aux indications	1.4.1 Utiliser uniquement les produits dont la distribution et l'utilisation sont officiellement autorisés 1.4.2 Utiliser les substances chimiques conformément aux instructions, doser de manière rigoureuse et respecter les délais d'attente requis 1.4.3 Utiliser les médicaments selon les conseils du vétérinaire 1.4.4 Entreposer les substances chimiques et les médicaments vétérinaires en lieu sûr et les éliminer de façon responsable	Prévenir la présence de résidus chimiques dans le lait

2. HYGIÈNE DE LA TRAITE

La traite et le stockage du lait devrait être effectués dans de bonnes conditions d'hygiène. L'équipement de traite et de stockage du lait devrait être adaptés et bien entretenus.

Bonnes pratiques en production laitière	Exemples des mesures proposées pour mettre en œuvre une bonne pratique en production laitière	Objectifs des mesures
2.1 Veiller à ce que les pratiques de traite habituelles ne blessent pas les animaux et n'introduisent pas de contaminants* dans le lait	2.1.1 Identifier les animaux qui exigent une traite adaptée. 2.1.2 Bien préparer les trayons avant la traite 2.1.3 Traire les animaux régulièrement en appliquant des techniques de traite adéquates 2.1.4 Séparer le lait provenant d'animaux malades ou en traitement pour une gestion appropriée. 2.1.5 Veiller à ce que l'équipement de traite soit correctement installé et bien entretenu 2.1.6 Veiller à un approvisionnement suffisant en eau propre	Préparer les animaux de manière à les traire dans de bonnes conditions d'hygiène Utiliser un équipement convenable, bien entretenu et propre pour traire et entreposer le lait Éviter la contamination du lait
2.2 S'assurer que la traite se fait dans de bonnes conditions d'hygiène	2.2.1 Veiller à ce que l'endroit où sont hébergés les animaux soit toujours propre 2.2.2 Veiller à maintenir propre l'aire de traite 2.2.3 Veiller à ce que les agents de traite respectent les règles de base de l'hygiène 2.2.4 Veiller à ce que l'équipement de traite soit nettoyé et, au besoin, désinfecté après chaque traite	Veiller à ce que la collecte du lait se déroule dans de bonnes conditions d'hygiène
2.3 Veiller à ce que le lait soit correctement manipulé après la traite	2.3.1 Veiller à ce que le lait soit refroidi ou livré pour être transformé dans les délais indiqués 2.3.2 Veiller à garder le lieu de stockage du lait propre et rangé 2.3.3 Veiller à ce que l'équipement de stockage du lait permette de maintenir le lait à la température spécifiée 2.3.4 Veiller au nettoyage de l'équipement de stockage du lait et au besoin qu'il soit désinfecté après chaque collecte de lait. 2.3.5 Veiller à ce que rien n'entrave l'accès au tank à lait	Éviter autant que possible la dégradation du lait après sa collecte Réfrigérer et entreposer le lait dans des conditions d'hygiène

* Un contaminant est défini comme tout agent biologique ou chimique, toute matière étrangère ou toute substance introduite de façon involontaire dans un aliment et qui en compromet la salubrité ou la qualité.

3. ALIMENTATION ET ABREUVEMENT

Les animaux doivent être nourris et abreuvés avec des produits sains et de bonne qualité.

Bonnes pratiques en production laitière	Exemples des mesures proposées pour mettre en œuvre une bonne pratique en production laitière	Objectifs des mesures
3.1 S'approvisionner en aliments et en eau auprès de sources durables	3.1.1 Planifier un approvisionnement suffisant en aliments et en eau du troupeau 3.1.2 Mettre en œuvre des pratiques durables pour la gestion des apports nutritifs, de l'irrigation et des organismes nuisibles lors des cultures 3.1.3 S'approvisionner en intrants auprès de fournisseurs qui mettent en pratique des systèmes durables	Alimenter et abreuver le troupeau de façon adéquate Limiter l'incidence environnementale de la production d'aliments pour animaux
3.2 Veiller à fournir aux animaux suffisamment d'aliments et d'eau de qualité convenable	3.2.1 Veiller à ce que les besoins nutritionnels des animaux soient satisfaits 3.2.2 Veiller à ce que les aliments distribués aux animaux correspondent à leurs besoins et ne nuisent pas à la qualité ou à la salubrité du lait ou de la viande 3.2.3 Veiller à fournir de l'eau de qualité convenable et à vérifier régulièrement si l'approvisionnement est suffisant 3.2.4 Ne pas utiliser les mêmes équipements pour manipuler les substances chimiques et les aliments pour animaux 3.2.5 Veiller à utiliser correctement les produits chimiques appliqués aux pâturages et aux cultures fourragères en observant les délais d'attente avant récolte 3.2.6 Utiliser uniquement les produits chimiques autorisés pour le traitement des aliments du bétail et leurs composants en observant les délais d'attente avant récolte	Maintenir les animaux en bonne santé en leur offrant une alimentation de qualité Préserver les sources d'eau et d'aliments de la contamination chimique Éviter les contaminations chimiques causées par les pratiques agricoles
3.3 Maîtriser les conditions de stockage des aliments du bétail	3.3.1 Séparer les aliments destinés à des espèces animales différentes 3.3.2 Stocker les aliments du bétail dans des conditions satisfaisantes pour éviter leur détérioration ou leur contamination 3.3.3 Éliminer les aliments moisis ou non-conformes	Prévenir toute contamination microbiologique ou causée par des toxines et éviter d'utiliser par inadvertance tout ingrédient interdit dans l'alimentation ou tout aliment contaminé par des substances chimiques Maintenir les animaux en bonne santé en leur offrant une alimentation de qualité
3.4 Veiller à la traçabilité des aliments pour animaux introduits dans la ferme	3.4.1 Si possible, s'approvisionner en aliments pour animaux auprès de fournisseurs avec une assurance qualité 3.4.2 Consigner tous les aliments et ingrédients alimentaires reçus à la ferme	Le fournisseur ou le fermier se porte garant de la qualité de l'alimentation des animaux laitiers Prévenir l'utilisation d'aliments qui ne conviennent pas aux animaux laitiers

4. BIEN-ÊTRE ANIMAL[7]

Les animaux devraient être élevés conformément aux cinq principes (five freedoms) suivants [8]:

- Veiller à ce qu'ils soient préservés de la faim, de la soif et de la malnutrition
- Leur épargner toute gêne et inconfort
- Veiller à ce qu'ils soient préservés de la douleur, des blessures et des maladies
- Faire en sorte qu'ils soient à l'abri de la peur et de la détresse
- Veiller à ce qu'ils soient libres d'adopter des comportements qui leur sont propres

Bonnes pratiques en production laitière	Exemples des mesures proposées pour mettre en œuvre une bonne pratique en production laitière	Objectifs des mesures
4.1 Veiller à ce que les animaux soient préservés de la faim, de la soif et de la malnutrition	4.1.1 Fournir chaque jour une quantité suffisante d'aliments et d'eau pour tous les animaux 4.1.2 Ajuster le chargement (nombre d'animaux/surface) et la quantité supplémentaire de nourriture pour assurer un apport convenable en eau, en aliments et en fourrages 4.1.3 Éviter que les animaux n'ingèrent des plantes toxiques ou autres substances nocives 4.1.4 Assurer et maintenir un approvisionnement en eau de bonne qualité qui fait l'objet de vérifications régulières	Des animaux en bonne santé et productifs
4.2 Épargner aux animaux toute gêne et inconfort	4.2.1 Concevoir et construire des structures d'hébergement et de manutention sans entrave à la circulation et sans danger 4.2.2 Assurer un espace convenable et une litière propre aux animaux 4.2.3 Protéger les animaux des intempéries et des conséquences qui en résultent 4.2.4 Assurer la ventilation adéquate des bâtiments d'élevage 4.2.5 Veiller à ce que les sols dans les bâtiments et les aires de circulation soient sûrs 4.2.6 Prévenir les blessures et la détresse pendant le chargement et le déchargement des animaux et assurer des conditions de transport adéquates.	Une protection des animaux contre les conditions climatiques extrêmes Fournir un environnement sans danger
4.3 Veiller à ce que les animaux soient préservés de la douleur, des blessures et des maladies	4.3.1 Mettre en place un programme de gestion de la santé du troupeau efficace et inspecter régulièrement les animaux 4.3.2 Ne pas recourir à des méthodes ou des pratiques provoquant des douleurs inutiles 4.3.3 Respecter les pratiques appropriées pour la parturition et le sevrage 4.3.4 Assurer des méthodes convenables de commercialisation des jeunes animaux 4.3.5 Prévenir la boiterie 4.3.6 Traire régulièrement les animaux en lactation 4.3.7 Éviter les mauvaises pratiques de traite susceptibles de blesser les animaux 4.3.8 Lorsque les animaux doivent être abattus à la ferme, éviter la douleur et la détresse inutiles	Des interventions justifiées et sans cruauté De bonnes conditions sanitaires Prévention de la douleur, des blessures et de la maladie Interventions rapides contre la douleur, les blessures et la maladie L'euthanasie des animaux gravement blessés ou atteints de maladies incurables
4.4 Faire en sorte que les animaux soient à l'abri de la peur et de la détresse	4.4.1 Prendre en compte le comportement des animaux lors de la mise en place d'infrastructures et de procédures de gestion du troupeau 4.4.2 Veiller aux compétences et à la formation des personnes responsables de la manutention et de l'élevage des animaux 4.4.3 Utiliser des installations et des équipements adaptés à la manutention des animaux	Les animaux ont moins peur des humains, des installations et de leur environnement La sécurité des animaux et des personnes
4.5 Veiller à ce que les animaux soient libres d'adopter des comportements qui leur sont propres	4.5.1 Adopter des procédures de gestion de troupeau et d'élevage qui ne perturbent pas inutilement le repos ou le comportement social des animaux	La liberté de mouvement Préserver un comportement grégaire ou autre, tel que le choix de la position de repos

[7] Pour plus de détails sur le bien-être des animaux, veuillez consulter le Guide pour le bien-être animal en production laitière de la FIL (2008) sur www.fil-idf.org.

[8] Tiré de «Five Freedoms», Farm Animal Welfare Council, U.K. sur www.fawc.org.uk

5. ENVIRONNEMENT

La production laitière devrait être gérée dans le respect de l'équilibre de l'environnement proche de la ferme.

Bonnes pratiques en production laitière	Exemples des mesures proposées pour mettre en œuvre une bonne pratique en production laitière	Objectifs des mesures
5.1 Adopter un système agricole durable et respectueux de l'environnement	5.1.1 Utiliser les intrants tels que l'eau et les éléments nutritifs de façon efficace et durable 5.1.2 Minimiser la production de polluants issus de la ferme laitière 5.1.3 Gérer le bétail de manière à minimiser son incidence négative sur l'environnement 5.1.4 Choisir et utiliser judicieusement les ressources énergétiques 5.1.5 Maintenir ou promouvoir la biodiversité à la ferme	Des pratiques en production laitière qui sont conformes aux exigences de la loi et aux attentes de la collectivité
5.2 Se doter d'un système de gestion des déchets approprié	5.2.1 Adopter des pratiques de réduction, de réutilisation ou de recyclage des déchets de la ferme selon le cas 5.2.2 Gérer le stockage et l'élimination des déchets de manière à minimiser leur incidence sur l'environnement	Limiter l'incidence potentielle sur l'environnement de la production laitière Pratiques en production laitière conformes aux règlements en vigueur
5.3 Veiller à ce que les pratiques de production ne nuisent pas à l'environnement proche de la ferme	5.3.1 Contenir les effluents de la ferme laitière 5.3.2 Utiliser correctement les produits chimiques, les produits vétérinaires et les engrais de façon à éviter la contamination de l'environnement autour de la ferme 5.3.3 Veiller à ce que l'aspect général de l'entreprise laitière soit satisfaisant en tant que lieu où sont collectés des produits de bonne qualité	Réduire l'incidence de la production laitière sur l'environnement proche Donner une image positive de la production laitière

* La biodiversité ou la «diversité biologique» est liée au nombre d'espèces différentes dans un écosystème. Dans le contexte d'une ferme, elle désigne la variété des formes de vie (animales, végétales et autres).

6. GESTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La production laitière apporte des bénéfices économiques et sociaux aux producteurs laitiers et aux collectivités. Les bonnes pratiques permettent de gérer les risques sociaux et économiques associés à la production laitière.

Bonnes pratiques en production laitière	Exemples des mesures proposées pour mettre en œuvre une bonne pratique en production laitière	Objectifs des mesures
6.1 Instaurer une gestion efficace et responsable des ressources humaines	6.1.1 Adopter des pratiques de travail durables 6.1.2 Recruter la main-d'œuvre conformément aux lois et aux pratiques nationales 6.1.3 Gérer les ressources humaines de façon efficace et veiller à ce que leurs conditions de travail soient conformes aux lois applicables et aux conventions internationales 6.1.4 Veiller à ce que l'environnement de travail à la ferme soit conforme aux règles sur l'hygiène et la sécurité au travail	Veiller à répartir les charges de travail de façon durable Améliorer la productivité du personnel Ne pas exploiter la main-d'œuvre Limiter les risques auxquels sont exposés le personnel, les animaux et les infrastructures Veiller à respecter les responsabilités sociales de l'entreprise
6.2 Veiller à ce que les tâches à la ferme soient exécutées en sécurité et de façon compétente	6.2.1 Mettre en place des procédures et des équipements nécessaires à la réalisation des travaux de la ferme laitière 6.2.2 Recruter, former et éduquer le personnel de façon adaptée par rapport au travail qui lui est confié 6.2.3 Veiller à ce que le personnel exécute les tâches de façon compétente 6.2.4 Sélectionner des formateurs, des conseillers et des spécialistes compétents	Limiter les risques auxquels sont exposés le personnel, les animaux et les infrastructures
6.3 Gérer l'entreprise de façon à assurer sa viabilité financière	6.3.1 Instaurer des systèmes de gestion financière 6.3.2 Adopter des pratiques agricoles qui appuient les objectifs de l'entreprise en matière de productivité et de rentabilité 6.3.3 Planifier la gestion des risques financiers	Améliorer la rentabilité Limiter les risques touchant la viabilité financière de l'entreprise

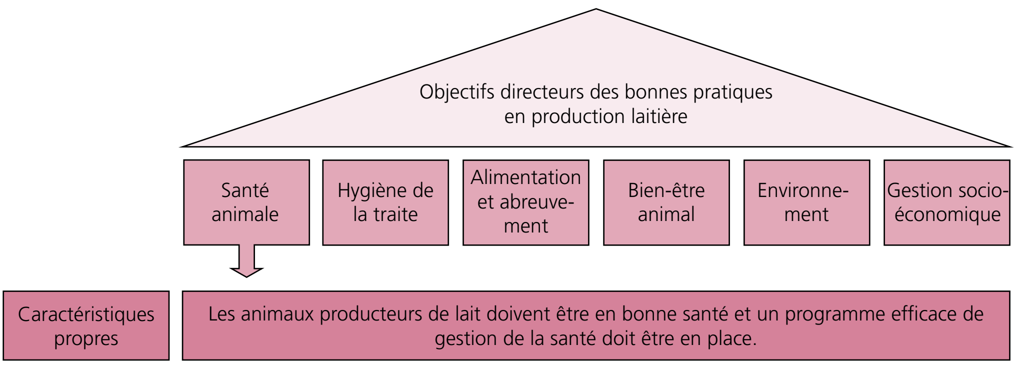
Fiches d'information

1. SANTÉ ANIMALE

La présente fiche d'information décrit les bonnes pratiques en production laitière devant assurer la bonne santé des animaux en lactation et l'efficacité du programme de suivi sanitaire. Cependant toutes ces pratiques ne s'appliquent pas à tous les contextes et elles peuvent être supplantées par les exigences nationales, internationales, ou les exigences du marché.

Les bonnes pratiques en production laitière proposées pour la santé des animaux sont présentées sous les rubriques suivantes:

- Établir un troupeau résistant à la maladie.
- Empêcher l'introduction de maladies dans la ferme.
- Mettre en place un programme efficace de gestion de la santé du troupeau.
- Utiliser tous les produits chimiques et médicaments vétérinaires conformément aux indications.



1.1 Établir un troupeau résistant à la maladie

1.1.1 Choisir des races et des animaux bien adaptés à l'environnement local et au système de production

Les espèces et races d'animaux laitiers ont des besoins différents. Le choix d'animaux adaptés à l'environnement local réduit beaucoup les risques de perte de productivité causés par les problèmes de santé et de bien-être animal. Le choix des animaux à s'adapter aux températures extrêmes, à la qualité des aliments, aux parasites locaux (surtout les tiques) et leur résistance aux maladies endémiques est particulièrement important.

Le système d'exploitation influence aussi la santé des animaux. Les animaux logés sont plus exposés aux maladies transmissibles tandis que les animaux en libre pâturage sont plus

exposés aux infections parasitaires. Les animaux provenant d'autres régions peuvent être plus vulnérables aux maladies endémiques locales parce qu'ils n'y ont jamais été exposés et n'ont pas développé leur immunité.

1.1.2 Établir la taille du troupeau et le chargement en fonction des conditions locales et de la disponibilité des terres, des infrastructures, de l'alimentation et des autres intrants.

Les grands troupeaux et les taux de charge élevés exigent généralement plus d'organisation et de compétences de gestion, et de meilleures infrastructures. Les risques sont accrus dans ces systèmes d'exploitation laitiers spécialisés. L'incidence des maladies peut y être plus importante et il peut s'avérer plus difficile d'identifier et de traiter les animaux malades. Une bonne planification et de bonnes compétences en gestion sont nécessaires pour gérer des risques pouvant avoir de graves conséquences.

Dans les pays en développement, il faut tenir compte de la capacité des terres, de la sècheresse et des risques d'incendie pour déterminer les taux de charge. Il peut s'avérer nécessaire de changer de système d'exploitation selon les changements climatiques saisonniers (moussons, neige profonde, températures négatives, températures ou taux d'humidité élevés) en passant, par exemple, de l'hébergement au pâturage. Il faut se prémunir contre toute circonstance pouvant toucher l'approvisionnement en fourrage, car les vaches laitières ont besoin en tout temps d'une source constante d'aliments et d'eau de qualité.

1.1.3 Faire vacciner tous les animaux suivant les recommandations des autorités responsables de la santé des animaux.

La vaccination est un outil efficace pour limiter l'incidence de certaines maladies sur les animaux en stimulant leur résistance à certains agents pathogènes. Les autorités responsables de la santé des animaux peuvent renseigner les producteurs laitiers sur les vaccins recommandés dans leur région. Dans certaines régions laitières, la loi exige que les producteurs fassent vacciner leurs animaux contre des maladies contagieuses graves.

1.2 Empêcher l'introduction de maladies dans la ferme

1.2.1 Acheter uniquement des animaux dont le statut sanitaire (celui du troupeau et de l'animal) est connu, et contrôler leur introduction dans la ferme en les mettant en quarantaine si nécessaire

La façon la plus efficace d'empêcher la propagation de maladies infectieuses est de préserver son troupeau des contacts avec l'extérieur. Cela signifie qu'aucun animal de l'extérieur n'entre dans le troupeau ou que des animaux ne soient pas réintroduits après un éventuel départ. Dans la pratique, cela est difficile à faire. Il est donc essentiel de contrôler rigoureusement toute introduction d'animaux. Lorsque les animaux partagent des pâturages ou d'autres espaces, un risque accru de maladie peut également être observé.

Avant leur introduction dans l'élevage, tous les animaux devraient faire l'objet d'un dépistage des maladies, plus particulièrement de celles qui sont courantes dans leur région d'origine et dans leur région d'introduction. Le producteur laitier devrait posséder pour chaque animal:

- un système d'identification permettant de remonter à son origine (système d'identification allant de la naissance à la mort);

- une déclaration ou certificat du vendeur, quelle qu'en soit la forme, qui décrit le statut sanitaire de l'animal ainsi que tout test, traitement, vaccin ou intervention indiqués qui ont été ou sont en cours d'administration. Tout éleveur qui a l'intention de vendre des animaux laitiers doit conserver les dossiers sanitaires permanents requis pour ses animaux. Il doit aussi posséder une attestation du statut sanitaire de son troupeau. Cette dernière exigence est particulièrement importante pour prévenir la propagation de maladies, telles que la paratuberculose, qui ont une longue période d'incubation.

Si le statut sanitaire d'un animal est inconnu, il doit être mis en quarantaine ou tenu à l'écart du troupeau pendant un délai approprié.

Lors de leur arrivée, les animaux doivent être examinés et l'absence de parasites tels que les tiques doit être vérifiée avant leur introduction dans le troupeau. Les animaux malades doivent être refusés. Il est conseillé de traiter tous les animaux contre les parasites internes à leur arrivée.

Il faut aussi tenir des registres de tous les mouvements d'animaux vers ou au départ de la ferme.

1.2.2 Veiller à ce que le transport d'animaux à l'extérieur ou à l'intérieur de la ferme n'introduise pas de maladie

Les acheteurs éventuels d'animaux vivants devraient toujours s'informer et être avertis d'une souffrance ou d'une maladie des animaux. De préférence, aucun animal malade ou infirme ne devrait être transporté. Un opérateur convenablement formé, ou un vétérinaire devraient exécuter tout abattage à la ferme.

L'élimination des animaux malades ou morts devrait réduire au minimum le risque de propagation de la maladie et être en accord avec les lignes directrices du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE et les règlements locaux. Les véhicules de transport, par exemple, ne devraient pas servir à déplacer les animaux morts ou malades d'une ferme à une autre, sans prendre les mesures appropriées pour réduire au minimum le risque de propagation de la maladie.

1.2.3 Contrôler les risques provenant de terres adjacentes et de voisins, et se doter de barrières et de clôtures suffisantes

Connaître les maladies locales (endémiques) et/ou les maladies exotiques pouvant nuire à la santé du troupeau, surtout celles qui sont présentes dans les fermes voisines. Gérer les animaux convenablement pour éviter les risques de propagation de la maladie d'une ferme à l'autre ou à l'intérieur de la ferme.

1.2.4 Si possible, limiter l'accès à la ferme aux personnes et aux animaux sauvages

Les personnes et les véhicules qui vont d'une ferme à l'autre peuvent propager la maladie. Garder les voies d'accès empruntées par les véhicules de collecte et les voies d'accès public libres de contamination fécale. Restreindre l'accès aux cas indispensables et mettre en place des procédures appropriées pour réduire au minimum la propagation de la maladie. Faire porter des vêtements et des chaussures propres et désinfectés aux visiteurs qui pénètrent dans les aires de la ferme où les risques de transmission de maladies sont élevés. Tenir un

registre de tous les visiteurs qui pénètrent dans la ferme. La maladie peut se propager des humains aux animaux et à la faune, et invérsement des animaux aux humains. Il est donc conseillé d'éviter tout contact inutile entre les visiteurs et les animaux.

1.2.5 Mettre en place un système de contrôle des animaux nuisibles

Veiller à mettre en place les mesures appropriées de lutte contre les animaux nuisibles dans tous les endroits où ils pourraient se reproduire, introduire des maladies ou nuire à la salubrité ou à la qualité du lait. Veiller à éliminer les foyers de reproduction des animaux nuisibles, surtout s'ils abritent des agents pathogènes (tas de fumier, sites d'élimination des carcasses, etc.). Instaurer des mesures de contrôle des animaux nuisibles dans les aires de traite, les lieux d'entreposage des aliments et de l'eau, et les aires d'hébergement des animaux. Les animaux nuisibles sont propres à chaque région et peuvent comprendre des animaux indigènes, des rongeurs, des oiseaux et des insectes.

1.2.6 Utiliser du matériel et des équipements propres dont l'origine est connue

S'assurer de la propreté de tout l'équipement agricole et vétérinaire introduit à la ferme et veiller à prendre des précautions pour éviter d'introduire des maladies. Cela peut consister à s'informer, par exemple, de l'origine et de la provenance de l'équipement et de son utilisation. Prendre des précautions supplémentaires avec des équipements partagés ou empruntés.

1.3 Mettre en place un programme efficace de gestion de la santé du troupeau

1.3.1 Utiliser un système d'identification permettant l'identification de chacun des animaux, de la naissance à la mort

Toutes les personnes en contact avec les animaux devraient facilement pouvoir les identifier. Les systèmes utilisés devraient être permanents et permettre l'identification individuelle des animaux, de la naissance à la mort. Le bouclage, le tatouage, le cryomarquage et les puces électroniques (RFID) en sont quelques exemples.

1.3.2 Avoir des mesures de gestion de la santé du troupeau qui mettent l'accent sur la prévention, qui répondent aux besoins de la ferme et qui soient conformes aux exigences régionales et nationales

Les programmes de gestion de la santé des troupeaux ont pour but de maintenir la santé et la productivité des animaux. Ils devraient englober les pratiques de la ferme en matière de diagnostic, de traitement, de prévention et de contrôle des maladies animales incluant les parasites internes et externes. Il est important de gérer la santé du troupeau de façon cohérente et donc de former tous les employés de la ferme au programme de gestion de la santé du troupeau.

Ce programme devrait couvrir tous les aspects de l'élevage et de la manipulation des animaux, la traite de même que toutes les pratiques de la ferme qui touchent à la santé des animaux. Cela peut comprendre le dépistage des maladies, la vaccination et les mesures de contrôle sanitaires règlementaires et les contrats d'approvisionnement.

Lorsque des vaccins efficaces existent, ils peuvent être utilisés pour accroître la résistance aux maladies. Des traitements prophylactiques peuvent s'avérer nécessaires comme moyen de protection, lorsqu'il n'existe aucune autre possibilité.

Pour être efficaces, les programmes de gestion de la santé du troupeau devraient être élaborés en consultations avec des spécialistes compétents tels que les vétérinaires.

1.3.3 S'assurer régulièrement de l'absence de symptômes de maladie chez les animaux

Observer régulièrement tous les animaux et utiliser des méthodes approuvées pour déceler et diagnostiquer avec justesse les maladies infectieuses. À cette fin, des thermomètres rectaux, l'observation du comportement et de l'état physiologique des vaches et l'examen du premier jet de lait peuvent être utiles. On peut avoir recours aux analyses ou à d'autres tests pour dépister la maladie chez les animaux. On peut aussi faire appel aux programmes obligatoires de dépistage de maladies, aux centres collectifs de ramassage de lait et d'amélioration des troupeaux pour dépister les maladies dans un troupeau ou chez un animal.

Des dossiers détaillés sur la reproduction devraient être conservés et les animaux devraient être suivis au cours de leur vie, car bon nombre de maladies sont liées au cycle de reproduction.

Il faut examiner les maladies en phase clinique afin d'en identifier les causes sous-jacentes, traiter les animaux et prévenir de nouveaux cas. Les programmes de soin des sabots peuvent réduire les cas de boiterie.

1.3.4 Soigner rapidement les animaux malades avec un traitement approprié

Traiter toute maladie, blessure et mauvais état de santé par des méthodes approuvées, après diagnostic précis. Traiter correctement les animaux malades, pour réduire au minimum l'importance de l'infection et la source d'agents pathogènes.

1.3.5 Isoler les animaux malades

Si possible et si nécessaire, isoler les animaux malades à la ferme pour réduire au minimum la propagation de la maladie. Héberger les animaux malades dans un lieu distinct et/ou les traire en dernier. Un traitement rapide peut aider à prévenir la propagation d'agents infectieux. Nettoyer et désinfecter les équipements qui ont été en contact avec un animal malade et veiller à ce que les personnes qui entrent en contact avec les animaux malades prennent des précautions pour éviter la propagation des infections.

1.3.6 Séparer le lait provenant d'animaux malades ou subissant un traitement

Suivre les mesures indiquées pour séparer le lait provenant d'animaux malades ou subissant un traitement. Leur lait n'est pas propre à la consommation humaine. S'il est conservé à la ferme, il doit être clairement étiqueté comme tel. Nettoyer soigneusement tout l'équipement et les outils de traite pour éviter la contamination.

1.3.7 Enregistrer les traitements et identifier les animaux traités de façon adéquate

Il est important que les employés, les vétérinaires et les autres personnes qui s'occupent des animaux laitiers à la ferme soient informés des traitements qui ont été administrés et des animaux qui ont été traités. Mettre en place un système approprié pour identifier facilement les animaux traités, enregistrer les informations pertinentes selon les règlements locaux et bien gérer les délais d'attente pour le lait et la viande.

1.3.8 Maîtriser les maladies animales susceptibles de nuire à la santé publique (zoonoses)

Suivre les règlements locaux et les recommandations de l'OIE sur la maîtrise des zoonoses. Veiller à maintenir les zoonoses chez les animaux à des niveaux qui ne constituent pas une menace à la santé humaine. Éviter la transmission directe aux humains au moyen d'une gestion et de pratiques sanitaires appropriées. Évacuer les déjections et les cadavres de manière à prévenir toute propagation de maladies. Prévenir la contamination du lait par la matière fécale, l'urine et toute autre déjection animale. Ne pas permettre la consommation humaine du lait provenant d'animaux malades. Gérer judicieusement les risques associés à la consommation de lait cru à la ferme.

1.4 Utiliser tous les produits chimiques et médicaments vétérinaires conformément aux indications

1.4.1 Utiliser uniquement les produits dont la distribution et l'utilisation sont officiellement autorisés

Utiliser uniquement les substances chimiques qui ont été évaluées et homologuées pour utilisation en production laitière par les autorités compétentes.

1.4.2 Utiliser les substances chimiques conformément aux instructions, doser de manière rigoureuse et respecter les délais d'attente requis [9]

L'utilisation de substances chimiques et vétérinaires pour laquelle elles ont été autorisées et conformément aux instructions, produit des résultats prévisibles tout en permettant de gérer les risques. Les producteurs laitiers devraient gérer l'utilisation des substances chimiques de manière à préserver la santé et la productivité de l'animal, la santé et la sécurité de l'utilisateur, l'environnement et la salubrité ainsi que la qualité du lait et de la viande.

Il faut connaître les substances chimiques qui laissent des résidus dans le lait. Celles-ci peuvent comprendre les détergents, les désinfectants pour trayons, les désinfectants utilisés en production laitière, les produits antiparasitaires, les antibiotiques, les herbicides, les pesticides et les fongicides.

Le producteur laitier devrait:

- utiliser les substances chimiques uniquement dans le but pour lequel elles sont autorisées; les animaux en lactation, par exemple, ne devraient jamais être traités avec des produits vétérinaires non recommandés pour le traitement des animaux produisant du lait destiné à la transformation ou d'une autre façon pour la consommation humaine;
- lire l'étiquette puisqu'elle fournit tous les renseignements sur l'utilisation légale et sûre de la substance;
- suivre les conseils donnés sur l'étiquette et sur toute notice d'utilisation ou d'évaluation des risques; et
- respecter les délais d'attente.

[9] Le délai d'attente (ou période de retrait) est le délai minimum qui doit s'écouler entre la dernière administration ou application de la substance chimique et la première mise au pâturage, l'abattage pour la viande et/ou la traite du lait destiné à la consommation humaine.

1.4.3 Utiliser les médicaments[10] selon les conseils du vétérinaire

Les médicaments vétérinaires comportent des risques pour les humains, les animaux et la salubrité des aliments. Leur distribution et leur utilisation font l'objet de contrôles.

N'utiliser que les médicaments vétérinaires officiellement autorisés, aux doses recommandées sur l'étiquette ou selon les conseils ou la prescription d'un vétérinaire. Veiller à respecter les délais d'attente.

Le délai d'attente doit être indiqué sur l'étiquette des médicaments vétérinaires et des substances chimiques destinées au traitement d'animaux dont les produits sont destinés à l'alimentation humaine. Si les instructions sur l'étiquette ne sont pas suivies à la lettre, le délai d'attente indiqué ne sera pas valable. Si le délai d'attente n'est pas indiqué ou que le produit est dépourvu d'étiquette ou d'instructions, le produit ne devrait pas être utilisé.

L'utilisation de médicaments qui diffère du mode d'emploi sur l'étiquette est qualifiée de «non conforme à la notice d'utilisation» et comporte des risques additionnels. L'utilisation non conforme de médicaments vétérinaire ne peut se faire que sous la stricte surveillance du vétérinaire et en accord avec les règlements nationaux/régionaux.

1.4.4 Entreposer les substances chimiques et les médicaments vétérinaires en lieu sûr et les éliminer de façon responsable

Conserver les substances chimiques et les médicaments vétérinaires dans un lieu sûr, pour éviter qu'ils ne soient mal utilisés ou qu'ils ne contaminent involontairement le lait et les aliments du bétail. Vérifier et respecter les dates de péremption. Éliminer les substances chimiques et leurs contenants de manière à ce qu'ils ne contaminent pas les animaux ni l'environnement de la ferme.

---

[10] Les médicaments vétérinaires sont les produits chimiques et biologiques commercialisés pour le traitement des animaux, dont l'efficacité et la sécurité ont été prouvées par des organismes indépendants pour donner l'assurance qu'ils sont adaptés à leur usage. Ces médicaments peuvent nécessiter l'ordonnance d'un vétérinaire pour en autoriser l'achat et confirmer que leur utilisation est appropriée.

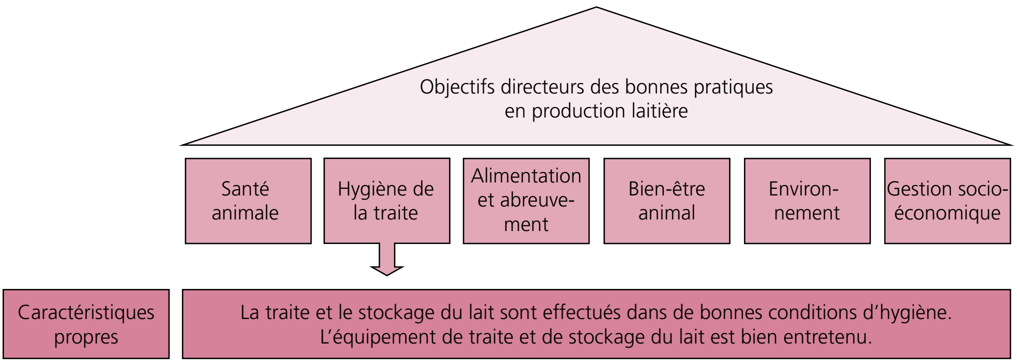
2. HYGIÈNE DE LA TRAITE

La traite est à elle seule l'activité la plus importante de la ferme laitière. Les consommateurs exigent que la qualité du lait soit conforme à des normes rigoureuses. La gestion de la traite vise donc à réduire au minimum les contaminations microbiennes, physiques et chimiques. Elle couvre tous les aspects de la traite, qui doit se faire de façon rapide et efficace, tout en assurant la santé des animaux et la qualité du lait.

La mise en œuvre quotidienne et cohérente des méthodes de traite est un élément important des bonnes pratiques en production laitière.

Cette fiche d'information décrit les bonnes pratiques qui font en sorte que le lait est recueilli et conservé dans des conditions respectueuses de l'hygiène, et que l'équipement de traite et de stockage du lait est bien entretenu. Les bonnes pratiques en production laitière conseillées pour la santé des animaux sont présentées sous les rubriques suivantes:

- Veiller à ce que les pratiques de traite habituelles ne blessent pas les animaux et n'introduisent pas de contaminants[11] dans le lait.
- Veiller à ce que la traite se déroule dans de bonnes conditions d'hygiène.
- Veiller à que le lait soit correctement manipulé après la traite.



2.1 Veiller à ce que les pratiques de traite habituelles ne blessent pas les animaux et n'introduisent pas de contaminants dans le lait

2.1.1 Identifier les animaux qui exigent une traite adaptée

Toutes les personnes qui sont en contact avec les animaux devraient pouvoir facilement les identifier. Les systèmes utilisés devraient être permanents et permettre l'identification individuelle des animaux, de la naissance à la mort. Des systèmes d'identification temporaires devraient être en place pour gérer les animaux nécessitant un traitement particulier lors de la traite. Il peut s'agir d'animaux en cours de traitement, d'animaux malades ou d'animaux produisant du lait impropre à la consommation humaine.

2.1.2 Bien préparer les trayons avant la traite

Laver et sécher les trayons souillés avant la traite. Ne traire que les animaux dont les trayons sont propres et secs. Vérifier les trayons pour toute anomalie pouvant indiquer une mam-

[11] Un contaminant est défini comme tout agent biologique ou chimique, toute matière étrangère ou toute substance introduite involontairement dans un aliment qui en compromet la salubrité ou la qualité.

mite clinique. On peut examiner le premier jet avant de traire chaque animal. Dans certains pays, l'examen du premier jet est une exigence règlementaire ou contractuelle.

2.1.3 Traire les animaux régulièrement en appliquant des techniques de traite adéquates

Instaurer des heures et des méthodes de traite compatibles. Veiller au respect constant des bonnes techniques de traite. Les techniques de traite incorrectes ou irrégulières peuvent augmenter les risques de mammite et de blessures chez les animaux.

La technique correcte de traite mécanique est la suivante:

- bien préparer les vaches avant la traite;
- poser les manchons trayeurs sur des trayons propres et secs;
- éviter toute introduction d'air lors du branchement du manchon trayeur;
- éviter la traite trop importante;
- retirer délicatement les manchons trayeurs; et
- appliquer un désinfectant à chaque trayon après la traite, selon les recommandations et les règlements nationaux en vigueur.

La technique correcte de traite manuelle est la suivante:

- maintenir l'animal à traire d'une façon qui ne lui cause ni douleur ni blessure;
- veiller à ce que les mains de l'opérateur de traite soient propres et sèches;
- préparer les trayons en veillant à ce qu'ils soient propres et secs;
- utiliser les lubrifiants pour trayons suivant les recommandations et règlements nationaux qui s'appliquent;
- manipuler les trayons délicatement en évitant d'occasionner l'inconfort ou des blessures chez l'animal.
- utiliser des seaux non corrodés qui sont faciles à nettoyer et à désinfecter, et qui ne contaminent pas le lait;
- éviter de contaminer le lait de la traite avec des éléments extérieurs comme la poussière, les saletés, la terre, l'urine, le fumier (matières fécales) et en le protégeant des mouches; et
- appliquer un désinfectant à chaque trayon après la traite, si besoin et selon les recommandations et règlements nationaux en vigueur.

2.1.4 Séparer le lait provenant d'animaux malades ou en traitement pour une gestion appropriée

Les animaux dont le lait est impropre à la consommation humaine devraient être traits en dernier, en utilisant un seau ou un système distinct. Stocker ou éliminer le lait non conforme d'une façon adaptée au risque qu'il comporte pour les humains, les animaux et l'environnement..

2.1.5 Veiller à ce que l'équipement de traite soit correctement installé et bien entretenu

Les recommandations du fabricant et les recommandations locales, régionales ou nationales relatives à la construction, l'installation, le fonctionnement et l'entretien de l'équipement de traite devraient être suivies. Inspecter et remplacer les pièces à durée de vie limitée qui montrent des signes d'usure. Les matériaux qui composent l'équipement de traite et qui entrent en contact avec le lait et les solutions nettoyantes ou

les solutions désinfectantes, devraient être suffisamment résistants et ne doivent pas contaminer le lait.

Suivre les instructions du fabricant sur l'utilisation d'agents nettoyants et désinfectants sur l'équipement de traite, y compris celles relatives au rinçage après utilisation. Utiliser uniquement les solutions nettoyantes et désinfectantes approuvées par l'autorité compétente. Ces substances chimiques devraient être utilisées en veillant à ce qu'elles ne contaminent pas le lait et ne portent pas atteinte à l'équipement. Conserver toutes les substances chimiques qui ne sont pas utilisées de façon courante dans un local fermé, à l'écart du lieu de stockage du lait.

2.1.6 Veiller à un approvisionnement suffisant en eau propre

Une quantité suffisante d'eau propre devrait être disponible pour la traite, le nettoyage de l'équipement de traite qui entre en contact avec le lait et le nettoyage de l'aire de traite.

La qualité de l'eau doit convenir à l'utilisation qui en est faite. Plusieurs pays ont défini des normes relatives à la qualité de l'eau utilisée en production laitière qui prévoient l'utilisation d'eau potable pour nettoyer les surfaces qui entrent en contact avec le lait.

2.2 S'assurer que la traite se fait dans de bonnes conditions d'hygiène

2.2.1 Veiller à ce que l'endroit où sont hébergés les animaux soit toujours propre

Des normes de propreté très rigoureuses doivent être respectées dans les aires où sont logés les animaux pour veiller à la propreté et à la santé de la mamelle. L'aire d'hébergement devrait être:

- conçue pour assurer une bonne évacuation des eaux et une bonne ventilation, et pour éviter les blessures chez les animaux;
- de dimensions convenables et adaptée à la taille des animaux et du troupeau; et
- pourvue d'une litière meuble convenable qui est maintenue propre.

Toutes les logettes et les aires de couchage devraient être maintenues propres et sèches (en remplaçant souvent la litière, par exemple). Nettoyer ou racler régulièrement les passages pour éliminer le fumier.

2.2.2 Veiller à maintenir propre l'aire de traite

L'aire de traite devrait être conçue de manière à ce qu'elle puisse être maintenue propre et ordonnée. Elle devrait:

- être facile à nettoyer;
- disposer d'un approvisionnement en eau propre;
- être équipée d'installations de récupération des déchets;
- disposer d'une régulation de la température, de ventilation et d'éclairage suffisants

Aménager des aires de rassemblement qui permettent de maintenir un niveau élevé de propreté.

2.2.3 Veiller à ce que les agents de traite respectent les règles de base de l'hygiène

L'opérateur de traite devrait:

- porter des vêtements de travail adaptés et propres;
- garder les mains et les bras propres, surtout pendant la traite;

- couvrir ses coupures ou blessures; et
- ne pas être atteint de maladie infectieuse transmissible par le lait.

2.2.4 Veiller à ce que l'équipement de traite soit nettoyé et, au besoin, désinfecté après chaque traite

Établir une routine pour veiller à ce que l'équipement de traite soit propre avant chaque utilisation. Si un équipement de traite mobile est utilisé, il peut s'avérer nécessaire de le nettoyer après chaque utilisation.

Utiliser des substances chimiques approuvées pour le nettoyage et la désinfection de l'équipement de traite. Utiliser de l'eau de qualité convenable qui a été chauffée à la température requise. Désinfecter toutes les surfaces en contact avec le lait conformément aux recommandations et aux règlements nationaux.

2.3 Veiller à ce que le lait soit correctement manipulé après la traite

2.3.1 Veiller à ce que le lait soit refroidi ou livré pour être transformé dans les délais indiqués

Refroidir le lait le plus tôt possible après la traite jusqu'à la température requise et dans le délai spécifié. Les délais de refroidissement et les températures de stockage devraient se conformer aux limites établies par l'autorité compétente.

Dans les pays en développement où le refroidissement ou le traitement du lait n'est pas fait à la ferme, il peut y avoir un délai maximal à respecter entre la traite et la livraison au centre de collecte du lait.

2.3.2 Veiller à garder le lieu de stockage du lait propre et rangé

Le lait devait être entreposé hors de l'aire de traite. L'aire de stockage devrait:

- être propre et sans accumulations d'ordure, de produits ou de substances chimiques qui ne sont pas couramment utilisés et d'alimentation animale.
- être pourvue de postes de lavage et de séchage des mains; et
- être facile à nettoyer et posséder un dispositif antiparasitaire.

2.3.3 Veiller à ce que l'équipement de stockage du lait permette de maintenir le lait à la température spécifiée

L'équipement de stockage devrait pouvoir maintenir le lait à la température nécessaire jusqu'au moment de la collecte et être fabriqué avec des matériaux qui n'altèrent pas le lait.

Les tanks à lait devraient être construits conformément aux normes reconnues, et les systèmes de réfrigération du lait devraient faire l'objet d'un programme d'entretien et de révision régulier pour prévenir les pannes. Le tank à lait devrait être doté d'un thermomètre pour vérifier la température du lait, et un registre des températures de stockage devrait être tenu. Veiller au bon fonctionnement de l'ensemble de l'équipement.

2.3.4 Veiller au nettoyage de l'équipement de stockage du lait et au besoin qu'il soit désinfecté après chaque collecte du lait

Pour s'assurer que l'équipement de stockage soit propre avant son utilisation, le nettoyer et, au besoin, le désinfecter après chaque traite. Désinfecter toutes les surfaces en contact avec le lait conformément aux recommandations et aux règlements nationaux.

2.3.5 Veiller à ce que rien n'entrave l'accès au tank à lait

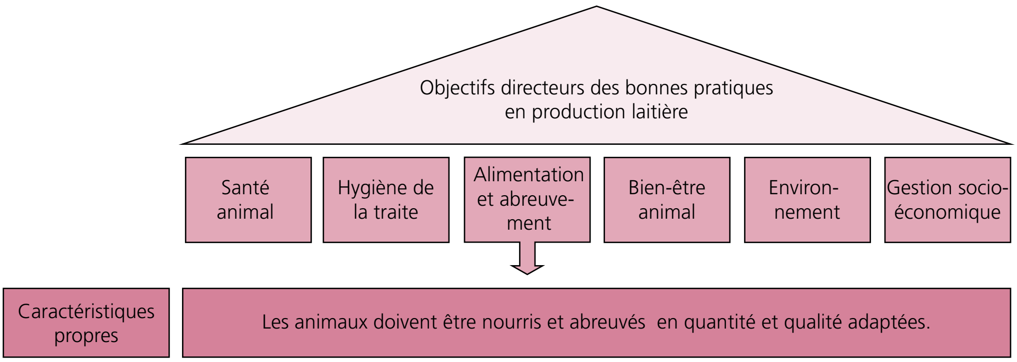
Veiller à ce que rien n'entrave l'accès au lieu de stockage du lait pour permettre la collecte du lait sans danger. L'accès à l'aire de collecte du lait ne devrait pas croiser les trajets utilisés par les animaux ou être boueuse et être exempte de tout éventuel contaminant.

3. ALIMENTATION ET ABREUVEMENT

La santé et la productivité de l'animal ainsi que la qualité et la salubrité de son lait dépendent largement de la qualité et de la quantité d'aliment et d'eau.

Cette fiche d'information décrit les bonnes pratiques agricoles pour la gestion des besoins nutritionnels de l'animal, tant pour son alimentation que pour son abreuvement. Les pratiques recommandées sont présentées sous les rubriques suivantes:

- S'approvisionner en aliments et en eau auprès de sources durables.
- Veiller à fournir aux animaux suffisamment d'aliments et d'eau de qualité convenable.
- Maîtriser les conditions de stockage des aliments du bétail.
- Veiller à la traçabilité des aliments du bétail achetés à l'extérieur de la ferme.



3.1 S'approvisionner en aliments et en eau auprès de sources durables

3.1.1 Planifier un approvisionnement suffisant en aliments et en eau du troupeau

Établir un budget pour les aliments et l'eau du troupeau réduit les risques et peut permettre au producteur laitier de trouver des sources d'approvisionnement à meilleur marché. La planification des besoins en aliments et en eau peut contribuer à la viabilité de l'entreprise agricole.

L'emploi de méthodes d'alimentation et d'abreuvement appropriées et d'infrastructures adaptées doit permettre une nutrition convenable à tous les animaux.

3.1.2 Mettre en œuvre des pratiques durables pour la gestion des apports nutritifs, de l'irrigation et des organismes nuisibles lors des cultures

Bon nombre de systèmes agricoles s'appuient sur des aliments cultivés à la ferme. La mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles comprend la gestion du flux d'éléments nutritifs à la ferme, y compris la bonne utilisation des effluents et des engrais dans la culture fourragère. Les ressources limitées, telles que l'eau d'irrigation, doivent aussi être gérées de façon durable. L'adoption de stratégies intégrées de lutte antiparasitaire peut aussi réduire le recours aux substances chimiques.

3.1.3 S'approvisionner en intrants auprès de fournisseurs qui mettent en pratique des systèmes durables

Si possible, les producteurs laitiers devraient s'approvisionner en intrants tels que les aliments pour animaux, l'eau, les engrais et l'énergie auprès de fournisseurs qui adoptent des pratiques durables et ainsi réduire l'impact sur leur propre entreprise.

3.2. Veiller à fournir aux animaux suffisamment d'aliments et d'eau de qualité convenable

3.2.1 Veiller à ce que les besoins nutritionnels des animaux soient satisfaits

La ration quotidienne en aliments et en eau mise à la disposition des animaux doit correspondre à leurs besoins physiologiques. La quantité et la qualité de la ration, y compris sa teneur en fibres, devraient correspondre à l'âge, au poids et au niveau d'activité de l'animal, à son stade de lactation, de croissance et de gestation, ainsi qu'au climat.

Il faut veiller à ce que chaque animal dispose du temps et de l'espace nécessaires pour accéder aux aliments et à l'eau. Une bonne gestion de l'alimentation réduit la concurrence entre les animaux et les comportements agressifs.

3.2.2 Veiller à ce que les aliments distribués aux animaux correspondent à leurs besoins et ne nuisent pas à la qualité ou à la salubrité du lait ou de la viande

Le producteur laitier doit veiller à ce que les aliments distribués aux animaux ne contiennent pas de résidus chimiques, de toxines ou d'autres contaminants qui constituent un risque pour la santé de l'animal ou la salubrité et la qualité du lait et de la viande qui en sont issus. Pour ce faire, il doit suivre soigneusement les instructions sur les étiquettes des substances chimiques appliquées aux pâturages et aux cultures fourragères. Les fournisseurs devraient être interrogés sur les traitements chimiques appliqués à leurs produits et sur leur compatibilité avec une utilisation pour nourrir le bétail.

Clôturer ou restreindre l'accès aux lieux où les animaux risquent de manger des aliments contaminés ou des plantes toxiques. Avant de les distribuer aux animaux, examiner les aliments pour déceler les traces de contamination ou de détérioration.

3.2.3 Veiller à fournir de l'eau de qualité convenable et vérifier régulièrement si l'approvisionnement est suffisant

Entourer d'une clôture la source d'eau des animaux pour la protéger d'une contamination accidentelle. Les sources d'eau doivent être de qualité convenable et exemptes d'excréments.

De nombreux contaminants peuvent se retrouver dans l'eau et menacer la santé ou la sécurité des personnes et du bétail, de même que l'équipement de traite rincé avec cette eau. Les contaminants les plus communs sont les micro-organismes pathogènes et leurs toxines, ainsi que les produits chimiques toxiques, tels que les pesticides, le pétrole, les solvants et les nitrates.

S'il y a un doute sur la qualité de l'eau destinée à l'abreuvement du bétail, contacter les autorités compétentes et en faire vérifier la qualité.

3.2.4 Ne pas utiliser les mêmes équipements pour manipuler les substances chimiques et les aliments pour animaux

Ne jamais mélanger les substances chimiques ou vétérinaires dans les équipements ou dans les installations utilisés pour manipuler les aliments ou l'eau destinés aux animaux laitiers. Des résidus peuvent subsister sur l'équipement ou une contamination croisée peut avoir lieu suite à des déversements, des émanations et des retours d'eau polluée.

3.2.5 Veiller à utiliser correctement les produits chimiques appliqués aux pâturages et aux cultures fourragères en observant les délais d'attente avant récolte

Conserver un enregistrement fidèle de toutes les traitements chimiques appliqués aux cultures et aux pâturages et veiller à ce que les délais d'attente avant la récolte soient rigoureusement respectés. Toujours se conformer à la notice d'utilisation pour ce qui concerne les doses d'applications et les délais d'attente avant d'autoriser les animaux à y brouter ou d'y récolter les plantes fourragères. Toujours observer les procédures de pulvérisation règlementaires.

Vérifier dans les pâturages les signes de dérive du pesticide. Rechercher sur les plantes fourragères les signes de dommages causés par les herbicides. En présence de tels signes, approfondir l'enquête avant de permettre le broutage des animaux.

Être sensible à la possibilité de dérive du nuage pulvérisé lors de l'application de substances agrochimiques aux pâturages et aux cultures. Prendre des précautions suffisantes quand les animaux peuvent boire l'eau après la pulvérisation de ces substances.

S'informer de l'utilisation antérieure et actuelle de substances chimiques sur la ferme et les propriétés voisines, la dérive de nuages pulvérisés pouvant être une source de résidus. Lors de l'achat de fourrage ou de terres, toujours s'informer de l'historique de l'utilisation de substances agrochimiques et réaliser un essai pour vérifier s'il y a des résidus dans les sols ou les végétaux.

3.2.6 Utiliser uniquement les produits chimiques autorisés pour le traitement des aliments du bétail et leurs composants en observant les délais d'attente avant récolte

Seules les substances chimiques autorisées devraient être utilisées dans les fermes laitières.

Celles-ci devraient être gérées de façon à éviter leur introduction accidentelle dans les aliments et l'eau et, par voie de conséquence, dans le lait.

Utiliser les substances chimiques conformément aux recommandations du fabricant. Vérifier l'étiquette de toutes les substances devant être utilisées de près ou sur des fourrages ou pâturages pour en déterminer la compatibilité avec l'élevage, les délais d'attente pour le lait, le bon taux d'utilisation et la concentration appropriée.

Les délais d'attente peuvent aussi s'appliquer aux pâturages, aux plantes fourragères et aux grains stockés qui ont été traités avec des substances agrochimiques. Des délais d'attente différents peuvent s'appliquer aux récoltes qui sont aussi destinées à la consommation humaine.

3.3. Maîtriser les conditions de stockage des aliments du bétail

3.3.1 Séparer les aliments destinés à des espèces animales différentes

Veiller à respecter les règlements nationaux de manière à éviter l'introduction de toute matière interdite dans les rations des animaux laitiers.

3.3.2 Stocker les aliments du bétail dans des conditions satisfaisantes pour éviter leur détérioration ou leur contamination

S'assurer que les animaux ne peuvent pas entrer en contact avec les contaminants dans les lieux où ces produits sont entreposés et mélangés. Ces aires devraient être bien aérées, car des émanations toxiques peuvent avoir lieu.

S'assurer que les aliments du bétail sont protégés contre les contaminants. Entreposer et manipuler les pesticides, les semences traitées, les aliments médicamenteux et les engrais convenablement. Entreposer les herbicides séparément des autres produits agrochimiques, des engrais et des semences. Se doter d'un programme convenable de lutte contre les animaux nuisibles pour les aliments entreposés.

Le foin et les aliments secs devraient être protégés de l'humidité. L'ensilage et les autres productions végétales fermentées devraient être conservés dans des conditions hermétiques.

3.3.3 Éliminer les aliments moisis ou non conformes

Éviter de donner aux vaches laitières des aliments moisis. De nombreux aliments peuvent contenir des mycotoxines qui peuvent passer dans le lait, surtout s'ils n'ont pas été correctement entreposés. Examiner les aliments pour y déceler des contaminants visibles tels que la matière végétale ou animale, les métaux, le plastique, la ficelle et autres objets indésirables.

3.4 Veiller à la traçabilité des aliments pour animaux introduits dans la ferme

3.4.1 Si possible, s'approvisionner en aliments pour animaux auprès de fournisseurs avec une assurance qualité

Lors de l'achat d'aliments pour le bétail, s'assurer que le fournisseur possède un programme d'assurance qualité, qu'il peut contrôler les résidus et les maladies et suivre les ingrédients utilisés jusqu'à leur origine. Demander au vendeur de fournir les déclarations pertinentes.

3.4.2 Consigner tous les aliments et ingrédients alimentaires reçus à la ferme

Avoir en place un système convenable pour enregistrer et tracer l'origine de tous les aliments ou ingrédients d'aliments reçus à la ferme. Demander au vendeur de fournir une facture et un bon de livraison avec chaque livraison d'aliments pour animaux. S'assurer de pouvoir identifier et tracer tous les traitements appliqués à la ferme aux aliments du bétail (y compris les traitements des cultures et des céréales).

4. BIEN-ÊTRE ANIMAL[12]

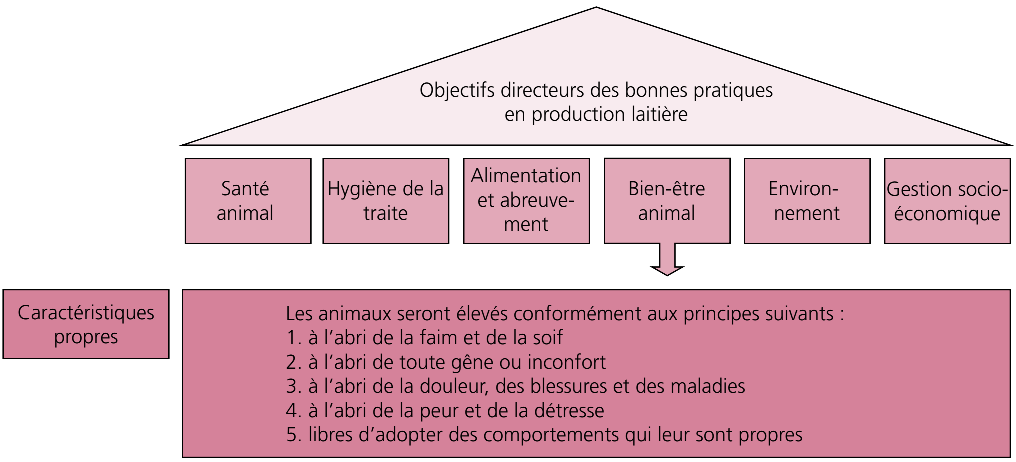
Le bien-être animal relève de l'application de pratiques sensées et sensibles à l'élevage des animaux de la ferme. Ces pratiques concernent principalement le bien-être de l'animal.

En général, les consommateurs perçoivent des normes rigoureuses de bien-être animal comme indiquant que les aliments sont sains, bons pour la santé et de bonne qualité. Les normes de bien-être animal font partie des plans de qualité et de salubrité des aliments à la ferme.

Plusieurs codes de bien-être animal comportent cinq libertés (five freedoms[13]) qui devraient inspirer les pratiques relatives au bien-être animal à la ferme. Ces principes donnent une vision globale du bien-être animal.

Cette fiche d'information décrit les bonnes pratiques agricoles touchant le bien-être animal. Elles s'inspirent des cinq principes suivants:

- Veiller à ce que les animaux soient préservés de la faim, de la soif et de la malnutrition
- Épargner aux animaux toute gêne et inconfort
- Veiller à ce que les animaux soient préservés de la douleur, des blessures et des maladies
- Faire en sorte que les animaux soient à l'abri de la peur et de la détresse
- Veiller à ce que les animaux soient libres d'adopter des comportements qui leur sont propres.



4.1. Veiller à ce que les animaux soient préservés de la soif, de la faim et de la malnutrition

4.1.1 Fournir chaque jour une quantité suffisante d'aliments et d'eau pour tous les animaux

On devrait donner aux animaux une quantité suffisante d'aliments suivant leurs besoins physiologiques. Ceux-ci varient selon l'âge, le poids, le stade de lactation ou de gestation, le niveau de production et la croissance de l'animal, ou selon son niveau d'activité et son

[12] Pour plus de détails sur le bien-être des animaux, veuillez consulter le Guide pour le bien-être animal en production laitière de la FIL (2008) sur www.fil-idf.org.

[13] Traduit de «Five Freedoms», Farm Animal Welfare Council, U.K. sur www.fawc.org.uk

environnement. Prévoir suffisamment d'espace autour des sources d'approvisionnement en aliments et en eau pour éviter les comportements agressifs et permettre à tous les animaux d'y accéder.

La qualité (appétence et valeur nutritive) des aliments devrait aussi être prise en compte, en fonction des besoins de l'animal. On peut envisager d'ajouter des suppléments alimentaires à la ration de l'animal si nécessaire. La ration des animaux devrait être équilibrée et ils devraient avoir de l'eau propre à leur disposition.

4.1.2 Ajuster le chargement (nombre d'animaux/surface) et la quantité supplémentaire de nourriture pour assurer un apport convenable en eau, en aliments et en fourrages

La détermination du taux de charge devrait prendre en considération le nombre d'animaux, leurs besoins physiologiques et la qualité nutritive des aliments et veiller à ce que tous les animaux puissent accéder quotidiennement à une quantité suffisante d'eau.

4.1.3 Éviter que les animaux n'ingèrent des plantes toxiques ou autres substances nocives

Tenir les animaux à l'écart des végétaux toxiques et des zones contaminées telles que les aires de stockage des déchets. Ne pas distribuer d'aliments moisis aux animaux.

Entreposer les substances chimiques en lieu sûr pour éviter la contamination des pâturages et observer les délais d'attente appropriés relatifs aux pâturages et aux plantes fourragères traités.

4.1.4 Assurer et maintenir un approvisionnement en eau de bonne qualité qui fait l'objet de vérifications régulières

Les animaux devraient avoir librement accès à une source d'eau fraîche et pure. Nettoyer régulièrement les abreuvoirs ou les cuvettes et les inspecter pour s'assurer qu'ils sont pleinement fonctionnels. L'approvisionnement en eau devrait être convenable pour satisfaire aux pics de demande de l'animal. Les abreuvoirs devraient se remplir assez vite pour qu'aucun animal du groupe n'ait soif. Toutes les mesures raisonnables devraient être prises pour réduire au minium les risques de congélation ou de réchauffement excessif de l'eau.

L'eau de ruissellement des effluents et des traitements chimiques des pâturages et des cultures fourragères ne devrait pas se retrouver dans l'eau d'abreuvement du bétail.

4.2 Épargner aux animaux toute gêne ou inconfort

4.2.1 Concevoir et construire des structures d'hébergement et de manutention sans entrave à la circulation et sans dangers

Lors de la conception des structures d'hébergement et de traite, il faut faire en sorte que les animaux puissent y circuler librement. Éviter les impasses et les voies de passage en pente raide ou glissantes. Veiller à ce que le câblage et la mise à la terre des structures soient sécurisées.

4.2.2 Assurer un espace convenable et une litière propre aux animaux

Éviter d'entasser les animaux, même pendant de courtes périodes. Veiller à maintenir des groupes de taille gérable et prévoir un espace suffisant pour l'alimentation et l'abreuvement afin de réduire les comportements agressifs.

La plupart des races laitières ont un instinct grégaire très développé. Si possible, regrouper les animaux de poids et de taille semblables. Gérer l'introduction de nouveaux animaux au troupeau en veillant à éviter les affrontements, surtout entre mâles matures et jeunes mâles.

Fournir aux animaux logés suffisamment d'espace pour qu'ils puissent se coucher, ainsi qu'une litière confortable qui les protège des surfaces dures telles que les surfaces en béton. Veiller à garder l'aire de couchage propre (en remplaçant souvent la litière, par exemple). Les animaux peuvent généralement se reposer dans les pâturages si ceux-ci font souvent l'objet d'une rotation et sont bien drainés.

4.2.3 Protéger les animaux des intempéries et des conséquences qui en résultent

Autant que possible, protéger les animaux des intempéries et de leurs conséquences. Cette notion englobe les températures extrêmes froides ou chaudes, les pénuries de fourrage, pour la saison ainsi que d'autres facteurs de stress dû au froid ou à la chaleur. Offrir de l'ombre aux animaux ou les rafraîchir à l'aide de brumisateurs ou de pulvérisateurs. Par temps froid, leur offrir des abris, tels que des brise-vent et des bâtiments, ainsi qu'un supplément d'aliments. Dans certaines régions, il peut être nécessaire de prévoir des abris permanents pourvus de paratonnerres. Se doter de plans pour protéger les animaux en cas d'urgence (par exemple une source d'alimentation électrique de secours) et de catastrophes naturelles (feu, sècheresse, neige, inondations). Prendre des dispositions pour gagner un terrain surélevé en cas d'inondation, aménager des pare-feu adéquats et prévoir un plan d'évacuation des animaux.

4.2.4 Assurer la ventilation adéquate des bâtiments d'élevage

Tous les bâtiments devraient être correctement ventilés afin de renouveler l'air frais et d'évacuer l'humidité, de permettre à la chaleur de se dissiper et de prévenir la formation de gaz comme le dioxyde de carbone, l'ammoniac ou les émanations de boues.

4.2.5 Veiller à ce que les sols dans les bâtiments et les aires de circulation soient sûrs

Les sols devraient être conçus de manière à éviter que les animaux ne glissent et ne se blessent sur des surfaces glissantes ou inégales. Les surfaces de béton excessivement rugueuses ou les surfaces qui présentent des aspérités en saillie peuvent user excessivement les sabots ou les pénétrer et causer des boiteries. Les sols inadéquats peuvent gêner le cheminement et causer des blessures. Un revêtement de sol (par exemple en caoutchouc ou autre produit antidérapant) peut être utilisé dans les allées pour réduire les abrasions qui entraînent la surinfection du sabot.

4.2.6 Prévenir les blessures et la détresse pendant le chargement et le déchargement des animaux et assurer des conditions de transport adéquates

Le transport comporte des risques pour le bien-être des animaux laitiers. Veiller à ce que les installations de chargement et de déchargement soient convenables et à ce que les animaux puissent éventuellement boire de l'eau dans les installations d'attente. Veiller à ce que le véhicule soit bien construit pour contenir les animaux de façon sécurisée; les animaux doivent y être stables et avoir suffisamment d'espace. Planifier soigneusement les

longs déplacements de manière à respecter les règlements sur le bien-être des animaux (alimentation, abreuvement et repos).

4.3 Veiller à ce que les animaux soient préservés de la douleur, des blessures et des maladies

4.3.1 Mettre en place un programme de gestion de la santé du troupeau efficace et inspecter régulièrement les animaux

Les animaux devraient faire l'objet de vérifications régulières en vue de détecter les blessures et les maladies. Le producteur devrait se doter de programmes de gestion de la santé du troupeau axés sur le traitement et la prévention.

4.3.2 Ne pas recourir à des méthodes ou des pratiques provoquant des douleurs inutiles

Les personnes s'acquittant des tâches à caractère vétérinaire devraient faire preuve de compétence, surtout pour ce qui a trait aux procédures pouvant causer de la douleur telles que l'ébourgeonnage, l'écornage, la castration, etc. Se conformer aux règlements nationaux concernant ces pratiques ou d'autres pratiques (comme le marquage à chaud, l'amputation de la queue, l'amputation d'un trayon, etc.). Une bonne hygiène est essentielle aux opérations de type chirurgical. Au besoin, utiliser d'autres méthodes d'élevage.

4.3.3 Respecter les pratiques appropriées pour la parturition et le sevrage

Élaborer un plan de parturition convenable, prenant en considération des questions telles que le choix du mâle reproducteur (pour faciliter la mise bas), la sécurité des installations de mise bas, l'examen régulier des animaux pour qu'une aide prompte et expérimentée puisse être éventuellement apportée.

Les jeunes animaux devraient être nourris de colostrum peu après la naissance. Sevrer les jeunes animaux laitiers une fois qu'ils consomment suffisamment d'aliments secs.

4.3.4 Assurer des méthodes convenables de commercialisation des jeunes animaux

Les jeunes animaux ne devraient pas être vendus tant qu'ils ne sont pas assez robustes pour être transportés. Un poids convenable et un nombril sec sont de bons indicateurs. Les conditions de transport convenables prévues par les règlements nationaux ou les codes de pratiques sur le bien-être animal devraient être assurées.

4.3.5 Prévenir la boiterie

Les allées, les cours, les postes de traite et les bâtiments devraient être construits de manière à réduire au minimum l'incidence des boiteries. Des pratiques de soins réguliers des sabots devraient être mise en œuvre et les rations des animaux ajustées pour réduire les cas de boiterie. Les cas de boiterie devraient être étudiés pour en identifier les causes et les traiter en conséquence. Permettre aux animaux de se mouvoir à leur propre rythme.

4.3.6 Traire régulièrement les animaux en lactation

Établir un horaire régulier de traite qui tient compte du stade de lactation et qui ne stresse pas les animaux de façon excessive.

4.3.7 Éviter les mauvaises pratiques de traite susceptibles de blesser les animaux

Les mauvaises pratiques de traite peuvent nuire au bien-être et à la productivité des animaux. L'équipement de traite devrait être correctement et régulièrement entretenu.

4.3.8 Lorsque les animaux doivent être abattus à la ferme, éviter la douleur et une détresse inutiles

S'il est nécessaire d'euthanasier des animaux malades ou souffrants à la ferme, ceci devrait se faire rapidement et de manière à éviter les douleurs inutiles.

4.4 Faire en sorte que les animaux soient à l'abri de la peur et de la détresse

4.4.1 Prendre en compte le comportement des animaux lors de la mise en place d'infrastructures et de procédures de gestion du troupeau

Une conception des installations qui prend en compte les comportements naturels des animaux laitiers peut faciliter leurs mouvements et réduire le nombre d'interactions difficiles avec les opérateurs chargés de la manutention des animaux. Les pratiques de manutention calmes et régulières et les installations bien conçues favorisent la productivité et la sécurité des animaux grâce à la réduction de la peur et du stress.

4.4.2 Veiller aux compétences et à la formation des personnes responsables de la manutention et de l'élevage des animaux

Les bonnes compétences en matière de manutention et d'élevage sont des éléments clés du bien-être des animaux. Sans soins compétents et assidus, le bien-être des animaux est compromis.

Un opérateur compétent devrait pouvoir:

- reconnaître si les animaux sont en bonne santé ou non;
- interpréter un changement de comportement des animaux;
- savoir quand un traitement vétérinaire est nécessaire;
- mettre en œuvre un programme planifié de gestion de la santé du troupeau comprenant, par exemple, des traitements préventifs et éventuellement des programmes de vaccination;
- mettre en œuvre des programmes appropriés d'alimentation des animaux et de gestion des pâturages;
- reconnaître si le milieu général (intérieur ou extérieur) est favorable à la bonne santé et au bien-être des animaux;
- posséder des compétences en gestion en rapport avec la taille et les exigences techniques du système de production;
- manipuler les animaux avec soin et de façon appropriée; et
- anticiper les éventuels problèmes et prendre les mesures préventives nécessaires.

Le personnel devrait connaître et se conformer à tous les règlements nationaux et les principales normes d'assurance qualité de l'industrie relatifs à la qualité et la salubrité des produits. Il devrait veiller à tenir les registres démontrant que les règlements ou les normes d'assurance qualité sont respectés. Les personnes impliquées dans la gestion et l'élevage des animaux devraient se tenir au courant des avancées technologiques pouvant prévenir ou corriger les facteurs qui nuisent au bien-être animal.

4.4.3 Utiliser des installations et des équipements adaptés à la manutention des animaux

Veiller à ce que les installations et l'équipement de manutention des animaux conviennent à l'usage qui en est fait et à ce qu'ils soient bien conçus et entretenus. Ceci permet d'éviter les blessures, tant chez les personnes que chez les animaux. Une utilisation prudente de l'équipement peut atténuer la peur chez les animaux et rendre leur manutention plus facile et plus sûre. Surveiller le comportement des animaux pour identifier les aspects des installations ou de l'équipement qui peuvent provoquer chez eux crainte ou inconfort.

4.5 Veiller à ce que les animaux soient libres d'adopter des comportements qui leur sont propres

4.5.1 Adopter des procédures de gestion de troupeau et d'élevage qui ne perturbent pas inutilement le repos ou le comportement social des animaux

La plupart des espèces laitières sont grégaires. Adopter des procédures de gestion de troupeau et d'élevage qui n'entravent pas inutilement les comportements naturels des animaux, par exemple la formation du troupeau, l'alimentation, la reproduction et le repos. Ceci signifie aussi prévoir un espace suffisant pour permettre aux animaux de manifester ces comportements.

Au cours de l'inspection ou des inspections journalières des animaux, être attentif à tout comportement anormal. S'assurer que chaque animal dispose de l'espace suffisant pour se nourrir convenablement et qu'il se nourrisse effectivement. Le manque d'appétit peut être un premier symptôme de maladie.

On devrait trailer les animaux destinés à la reproduction de manière à favoriser leur calme.

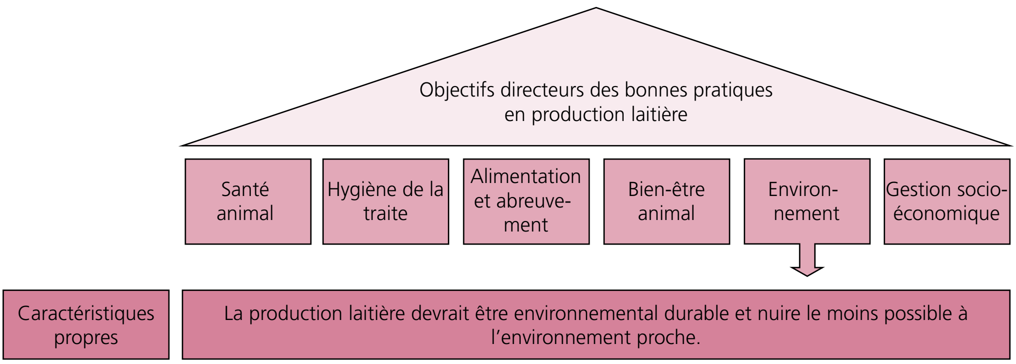
5. ENVIRONNEMENT

De plus en plus, les consommateurs souhaitent que la production alimentaire soit durable et respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi il est important que la production laitière réponde aux attentes de la collectivité en utilisant les ressources de façon efficace et en réduisant au minimum l'incidence de ses activités sur l'environnement.

Chaque producteur laitier peut contribuer à protéger l'industrie et l'avenir de son exploitation en adoptant des pratiques de gestion qui favorisent la viabilité écologique de son système agricole.

Les bonnes pratiques en production laitière conseillées pour l'environnement sont présentées sous les rubriques suivantes:

- Adopter un système agricole durable et respectueux de l'environnement.
- Se doter d'un système approprié de gestion des déchets.
- S'assurer que les pratiques en production laitière n'ont pas d'effet négatif sur l'environnement autour de la ferme.



5.1 Adopter un système agricole durable et respectueux de l'environnement

5.1.1 Utiliser les intrants tels que l'eau et les éléments nutritifs de façon efficace et durable

Certains systèmes de production laitière dépendent beaucoup d'intrants externes tels que l'eau d'irrigation, les engrais et les aliments pour animaux. Les producteurs laitiers doivent réfléchir aux conséquences à court et à long terme de ces ressources sur leurs terres agricoles. Il peut aussi y avoir des répercussions plus larges sur l'environnement local ou sur la collectivité. Les bonnes pratiques en production laitière ont pour but d'améliorer la productivité en utilisant les intrants de la ferme de façon efficace et durable.

5.1.2 Minimiser la production de polluants issus de la ferme laitière

Les pratiques de gestion des risques associés aux substances polluantes qui quittent la ferme protègent l'environnement proche et peuvent aussi profiter à l'exploitation agricole. Bien que les effluents d'élevage puissent causer des problèmes à l'extérieur de la ferme, ils sont une ressource précieuse d'engrais à la ferme. L'utilisation prudente des engrais et un

plan efficace de gestion des effluents permettent de réduire au minimum l'incidence de ces substances à l'extérieur de la ferme tout en augmentant la productivité.

Les émissions de gaz à effet de serre peuvent être plus difficiles à contrôler. Les pratiques qui améliorent la productivité telles qu'une alimentation plus digeste et l'application correcte d'engrais peuvent réduire les émissions de méthane et d'oxyde d'azote par rapport à la quantité de lait produite. Répondre convenablement aux besoins nutritifs des végétaux et des animaux aide à réduire ou à gérer toute éventuelle perte d'éléments nutritifs.

5.1.3 Gérer le bétail de manière à minimiser son incidence négative sur l'environnement

Adopter des stratégies de pâturage et d'hébergement qui réduisent au minimum les effets sur l'environnement. Protéger du bétail les cours d'eau et les autres zones vulnérables à l'aide de clôtures.

5.1.4 Choisir et utiliser judicieusement les ressources énergétiques

Les producteurs laitiers devraient étudier la consommation d'énergie de leur ferme et envisager les façons de la réduire. On peut récupérer l'énergie des eaux usées de la production laitière et de la chaleur qui se dégage du système de refroidissement du lait et des machines. Dans certains cas, les sources d'énergie non renouvelables, telles que l'électricité et les combustibles fossiles, peuvent être combinées à des sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire, les biocarburants, l'énergie géothermique, l'énergie éolienne, etc.

5.1.5 Maintenir ou promouvoir la biodiversité[14] à la ferme

Si la production laitière se déroule bien souvent dans un environnement fortement contrôlé, il est tout de même possible d'encourager la biodiversité. Clôturer les zones fragiles telles que les cours d'eau afin de tenir le bétail à l'écart. Laisser des terres inexploitées pour offrir un habitat aux plantes et animaux indigènes. Préserver ce qui reste de l'écosystème naturel en reliant les zones inexploitées à l'échelle locale.

5.2 Se doter d'un système de gestion des déchets approprié

5.2.1 Adopter des pratiques de réduction, de réutilisation ou de recyclage des déchets de la ferme selon le cas

Mettre en place des pratiques de réduction des déchets. La récupération ou le recyclage sont aussi de bonnes pratiques en production laitière. Bon nombre de fermes peuvent réduire leur consommation d'eau et d'énergie en entretenant correctement l'équipement et les infrastructures ou en apportant des petits changements à leurs méthodes de travail. On peut aussi s'informer de la possibilité de recycler les plastiques, les fûts et les autres produits consommables.

---

[14] La biodiversité ou la «diversité biologique» est liée au nombre d'espèces différentes dans un écosystème. Dans le contexte de la ferme, elle désigne les différentes formes de vie (animales, végétales et autres) qui cohabitent.

5.2.2 Gérer le stockage et l'élimination des déchets de manière à minimiser leur incidence sur l'environnement

L'emplacement des lieux d'entreposage des déchets tels que les tas de fumier, les réservoirs d'eaux polluées et les dépotoirs, devraient être bien choisi et tenir compte de l'apparence et de l'odeur des déchets, des risques qu'ils présentent pour l'environnement et les animaux nuisibles. Inspecter régulièrement les réservoirs d'eaux usées et les tas de fumier permanents pour des signes de fuite et de dégradation des structures, et réduire au minimum le risque que des substances polluantes ne s'écoulent dans l'environnement. Veiller à ce que les autres déchets, tels que le lait non conforme, les carcasses, les plastiques d'ensilage, les produits agrochimiques et les engrais soient correctement éliminés de manière à prévenir la pollution de l'environnement et toute éventuelle maladie. Éliminer les foyers de reproduction des mouches et d'autres insectes nuisibles potentiellement vecteurs de maladies.

Élaborer un plan simple de gestion des déchets pour déterminer le moment, le lieu et le dosage d'épandage du fumier, du lisier et des autres déchets organiques, de façon à réduire au minimum le risque de pollution.

Le plan de gestion des déchets devrait prendre en considération les éléments suivants:

- se conformer aux règlements locaux ou aux obligations contractuelles;
- éviter les risques de pollution des cours d'eau, des étangs, des lacs, des réservoirs, des puits, des eaux souterraines pouvant résulter de l'épandage de déchets sur des sols peu profonds ou sur des fissures dans les roches;
- éviter les risques de pollution aux habitats comme les zones boisées, ou les zones où la flore ou la faune sont protégées;
- assurer le maintien de zones tampons (où l'épandage est interdit) à proximité des zones vulnérables ou fragiles telles que les sources d'eau et les habitats protégés;
- choisir judicieusement le moment et le dosage de l'épandage sur les terrains en pente, les sols lourds ou imperméables et les zones sujettes aux inondations;
- optimiser l'application de l'engrais sur les sols qui sont déjà très fertiles;
- Prendre en compte les conditions climatiques dominantes et l'état des sols au moment de l'application des engrais. Observer le gel, les sols gelés, les fortes pluies ou les sols saturés d'eau; et
- respecter les mesures de contrôle nationales et régionales.

Tous les effluents d'élevage y compris les lisiers, devraient être épandus ou mélangés au sol au moment où le risque pour l'environnement est le moins important.

5.3 Veiller à ce que les pratiques de production ne nuisent pas à l'environnement proche de la ferme

5.3.1 Contenir les effluents de la ferme laitière

Les producteurs devraient adopter des systèmes permettant d'éviter toute éventuelle contamination de l'environnement proche.

Les installations où sont entreposés l'huile, le jus d'ensilage, les eaux usées et d'autres substances polluantes doivent être situées en lieu sûr, et des précautions doivent être prises pour que les accidents n'entraînent pas la pollution des réserves d'eau locales.

Éviter d'éliminer des substances agrochimiques ou des médicaments vétérinaires dans les endroits où ils peuvent pénétrer dans l'environnement proche.

5.3.2 Utiliser correctement les produits chimiques, les produits vétérinaires et les engrais de façon à éviter la contamination de l'environnement proche de la ferme

Protéger l'environnement en suivant toujours les instructions sur les étiquettes des substances agrochimiques et les produits vétérinaires. Veiller à l'entreposage sûr des substances agrochimiques, de préférence loin du lieu de collecte du lait. Veiller à éliminer de façon sûre des produits chimiques périmés ou défectueux et de leurs contenants.

Envisager de lutter contre les animaux nuisibles à l'aide de méthodes biologiques et sans substances chimiques en éliminant, par exemple, les foyers de reproduction. Recourir éventuellement à des pratiques intégrées de lutte antiparasitaire.

Appliquer les engrais de façon à réduire au minimum les risques liés à l'introduction d'éléments nutritifs en dehors du site. Éviter d'utiliser des engrais qui contiennent des toxines, des métaux lourds et d'autres contaminants. Veiller à éliminer des sacs d'engrais vides ou à les réutiliser de façon sécurisée.

5.3.3 Veiller à ce que l'aspect général de l'entreprise laitière soit satisfaisant en tant que lieu où sont collectés des produits de bonne qualité

Afin de réduire les effets négatifs de la production laitière sur le paysage et de donner une image positive de cette activité, les producteurs laitiers devraient veiller à maintenir propres les routes d'accès et l'environnement de la ferme, à entretenir correctement ses bâtiments et à garder les voies empruntées par les bovins laitiers sans effluents. Ils devraient aussi s'assurer de ne pas nuire aux voisins ou aux installations locales en contrôlant la poussière, les odeurs, l'éclairage, le bruit, les mouches et les autres nuisances pouvant provenir de la ferme.

6. GESTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

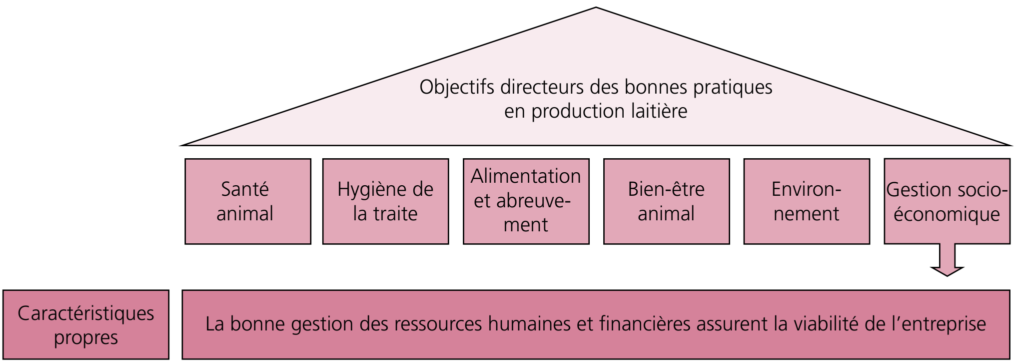
Tenir compte des intérêts de la collectivité et favoriser la gestion durable sur le plan économique fait partie intégrante des bonnes pratiques en production laitière car ils constituent deux risques importants pour l'exploitation agricole.

La bonne gestion des ressources humaines est critique pour la viabilité de l'exploitation laitière. Dans bien des régions du monde, cette gestion s'applique essentiellement au producteur et aux personnes habitant à la ferme. Cependant les producteurs laitiers doivent aussi tenir compte de l'incidence de leur exploitation sur la collectivité à titre d'employeur, de consommateur de ressources naturelles et en tant que voisin.

D'autre part, les exploitations laitières sont des entreprises qui fournissent des produits: le lait, la viande et le bétail. Comme toute entreprise, les exploitations laitières doivent être financièrement viables pour survivre à long terme.

Pour veiller à la bonne gestion socio-économique des fermes laitières, on recommande aux producteurs de mettre en œuvre les pratiques suivantes:

- Instaurer une gestion efficace et responsable des ressources humaines
- Veiller à ce que les tâches à la ferme soient exécutées en sécurité et de façon compétente
- Gérer l'entreprise de façon à assurer sa viabilité financière



6.1 Instaurer une gestion efficace et responsable des ressources humaines

6.1.1 Adopter des pratiques de travail durables

La gestion d'une ferme laitière est une tâche très exigeante. Même le petit producteur laitier est responsable de la production de produits de qualité issus de ses animaux, ce qui requiert de veiller à leurs soins quotidiens. Les producteurs laitiers doivent aussi veiller à leur propre santé et leur bien-être ainsi qu'à ceux de leurs familles et de leurs employés. La charge de travail de chacun devrait être raisonnable et durable. En ce sens, la société a un devoir envers les producteurs laitiers, en payant un prix juste pour les produits de la ferme.

6.1.2 Recruter la main-d'œuvre conformément aux lois et aux pratiques nationales

L'embauche des employés devrait se faire par contrat clairement défini et détaillé. Les employés d'une exploitation laitière qui comprennent bien leurs responsabilités sont plus productifs. Il peut donc être utile de leur fournir une description écrite de leur travail. Les contrats de travail doivent respecter la loi. La plupart des pays interdisent le travail des enfants qui est déconseillé dans les milieux dangereux.

6.1.3 Gérer les ressources humaines de façon efficace et veiller à ce que leurs conditions de travail soient conformes aux lois applicables et aux conventions internationales

Les producteurs laitiers et leurs employés doivent être à la hauteur des exigences physiques et mentales de la production laitière.

Les attentes des producteurs à l'endroit de leurs employés doivent être raisonnables. La planification axée sur un tableau de service et une bonne communication contribue de façon importante à la productivité et à la sécurité du personnel. Les heures de travail doivent être durables et ne pas excéder les limites légales.

6.1.4 Veiller à ce que l'environnement de travail à la ferme soit conforme aux règles sur l'hygiène et la sécurité au travail

L'équipement et les infrastructures de la ferme ne doivent pas poser de risques pour la santé et la sécurité des employés et des visiteurs. La qualité de la conception et de l'entretien atténue beaucoup ces risques. Les installations doivent permettre de manipuler les animaux laitiers de grande taille de façon sécuritaire. S'il le faut il faut prévoir de l'équipement de protection individuel, des toilettes et des postes de lavage. Envisager de faire vacciner les employés ou les animaux pour prévenir les zoonoses. Des évaluations régulières de la santé, de la vue et de l'ouïe peuvent être utiles.

6.2 Veiller à ce que les tâches à la ferme soient exécutées en sécurité et de façon compétente

6.2.1 Mettre en place des procédures et des équipement nécessaires à la réalisation des travaux de la ferme laitière

Il est important de veiller à ce que tous les employés exécutent les tâches en toute sécurité, de façon correcte et toujours de la même façon. Il revient au producteur laitier de veiller à ce que les employés de la ferme connaissent et comprennent les procédures particulières à leur entreprise. Il doit aussi identifier clairement la personne responsable de chaque tâche.

C'est une bonne pratique de se doter de procédures écrites, souvent dénommées instructions permanentes d'opération (IPO), qui détaillent comment réaliser chaque tâche de façon contrôlée et reproductible. Elles devraient comprendre toutes les exigences relatives à chaque tâche, détailler le processus, l'équipement et le matériel requis et présenter les risques et les questions de sécurité y afférant. Elles peuvent exiger l'évaluation des risques associés à des tâches potentiellement dangereuses.

Des procédures claires qui sont exécutées de façon compétente réduisent au minimum les risques pour les employés, la santé et le bien-être des animaux, et pour la qualité et la salubrité du lait.

6.2.2 Recruter, former et éduquer le personnel de façon adaptée par rapport au travail qui lui est confié

Les employés de la ferme ont besoin d'une bonne formation pour travailler de façon productive et sûre. Celle-ci doit comprendre la présentation du milieu de travail et de leurs rôles spécifiques. Les nouveaux employés devraient travailler sous la surveillance d'une personne compétente jusqu'à ce qu'ils se familiarisent avec leurs tâches et comprennent les systèmes de gestion et les risques potentiels propres à la ferme.

Les formations offertes aux employés en poste permettent aussi d'améliorer la productivité et la satisfaction au travail. Les occasions de formation et d'éducation permettent aussi de contrôler les procédures de la ferme et de recueillir des commentaires pour les améliorer.

6.2.3 Veiller à ce que le personnel exécute les tâches de façon compétente

Les bons gestionnaires mettent en place des systèmes pour veiller à ce que les tâches à la ferme soient exécutées de façon compétente et en temps opportun.

Les bonnes communications assorties de vérifications visuelles, d'une bonne tenue des dossiers et d'autres moyens de vérification sont une bonne pratique.

6.2.4 Sélectionner des formateurs, des conseillers et des spécialistes compétents

Recruter des employés compétents et qualifiés pour élaborer et offrir des formations au personnel. Demander et mettre en pratique uniquement les conseils provenant de sources et de personnes qui possèdent les compétences et les qualifications requises. Faire appel à des professionnels possédant les qualifications et les autorisations requises pour réaliser les travaux spécialisés à la ferme. Il peut s'agir de vétérinaires, de techniciens en entretien des systèmes de traite, de spécialistes de l'hygiène laitière et de comptables, par exemple. Dans plusieurs régions, la loi stipule que seuls les vétérinaires sont autorisés à offrir des services vétérinaires afin de protéger la santé et le bien-être des animaux et la sécurité des aliments.

6.3 Gérer l'entreprise de façon à assurer sa viabilité financière

6.3.1 Instaurer des systèmes de gestion financière

La plupart des décisions conformes aux bonnes pratiques laitières ont une incidence financière sur l'exploitation agricole. Utiliser des registres et des systèmes de comptabilité qui fournissent au producteur laitier des renseignements courants sur la situation financière de la ferme. Il doit pouvoir accéder à ces renseignements pour prendre des décisions judicieuses.

6.3.2 Adopter des pratiques agricoles qui appuient les objectifs de l'entreprise en matière de productivité et de rentabilité

Les producteurs laitiers œuvrent dans un milieu physique et commercial qui est en constante évolution. L'adoption de bonnes pratiques laitières suppose une certaine souplesse face au changement. Les producteurs devraient mettre en œuvre les nouvelles technologies et les pratiques qui appuient leurs objectifs. Ils peuvent, par exemple, adopter des cultures fourragères ou des pratiques d'irrigation mieux adaptées à un climat changeant. Les aliments pour animaux et la main-d'œuvre sont deux postes de dépenses importants dans la plupart des exploitations laitières. Ce sont donc les améliorations dans ces domaines qui contribuent le plus à la viabilité de l'entreprise. Les entreprises viables s'adaptent aux changements et sont prêtes à saisir toutes les occasions qui se présentent pour améliorer leurs activités.

6.3.3 Planifier la gestion des risques financiers

Le producteur devrait prévoir le budget de la ferme en matière de revenus et de dépenses pour gérer les risques financiers pour son entreprise. L'établissement d'un budget peut l'aider à anticiper et à gérer les flux de trésorerie et à minimiser les frais de financement.

DIRECTIVES FAO: PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES

1. Collection of entomological baseline data for tsetse area-wide integrated pest management programmes, 2009 (A)
2. Préparation de stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, 2009 (A, E, F, R, C**)
3. Stratégies d'amélioration génétique pour la gestion durable des ressources zoogénétiques, 2010 (A, E, F, R, Ar**)
4. A value chain approach to animal diseases risk management – Technical foundations and practical framework for field application, 2011 (A)
5. Guidelines for the preparation of livestock sector reviews, 2011 (A)
6. Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques, 2012 (A, F, E)
7. Réalisation d'enquêtes et de suivi pour les ressources zoogénétiques, 2012 (A, F, E)
8. Guide de bonnes pratiques en production laitière, 2012 (A, E, F, R, Ar)
9. Molecular genetic characterization of animal genetic resources, 2011 (A)
10. Designing and implementing livestock value chain studies, 2012 (A)
11. Phenotypic characterization of animal genetic resources, 2012 (A)

Disponibilité: juillet 2012

A –	Anglais	Multil. –	Multilingue
Ar –	Arabe	*	Epuisé
C –	Chinois	**	En préparation
E –	Espagnol	e	Publication électronique
F –	Français		
R –	Russe		

On peut se procurer les *Directives FAO de production et santé animales* auprès des points de vente des publications de la FAO, ou en s'adressant directement au Groupe des ventes et de la commercialisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

Consulter davantage de publications sur:
http://www.fao.org/ag/againfo/resources/fr/publications.html

Cette deuxième édition du *Guide des bonnes pratiques en production laitière* a été préparée par le groupe de projet FIL/FAO du Comité permanent de la FIL sur la gestion de la ferme. Elle est rédigée dans un format pratique, et destinée à tout producteur laitier quelle que soit l'espèce laitière qu'il exploite, et vient appuyer la production et la mise sur le marché de lait et de produits laitiers sains et de qualité. Le Guide met l'accent sur la relation entre la sécurité du consommateur et la bonne gestion économique, sociale et environnementale de la ferme. Les systèmes d'élevage laitier, partout dans le monde, doivent pouvoir allier à la fois la rentabilité, la protection de la santé humaine, la santé des animaux, le respect du bien-être animal et de l'environnement. Ce guide propose une méthode proactive aux producteurs laitiers qui pourra les aider à atteindre ces objectifs à la ferme. Ces pratiques sont tirées des directives sur les bonnes pratiques et des cadres d'assurance de la qualité en usage de par le monde. Les pratiques individuelles sont donc adaptées aux régions de production laitière d'où elles proviennent. Elles n'ont pas de caractère règlementaire d'application obligatoire et les lecteurs sont invités à choisir et à mettre en œuvre les directives qui conviennent à leur situation.

ISBN 978-92-5-206957-7 ISSN 1810-0716

9 789252 069577

BA0027F/1/07.12